



*Delivering on the Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods in Africa*

---

**Document de préparation du Rapport National de la Revue Biennale sur les progrès dans la réalisation des objectifs de la Déclaration de Malabo**

# **Guide Technique**

**Mars 2017**

---

Les présentes directives ont été élaborées en vue d'assister les États membres de l'Union Africaine dans la préparation de leurs rapports sur la transformation de l'agriculture au Sommet de l'Union Africaine, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements des Chefs d'États de l'UA relatifs à la Déclaration de Malabo de Juin 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles en vue d'une prospérité partagée et de l'amélioration des moyens de subsistance. Préparé dans un contexte de consultations menées par la Commission de l'Union Africaine (CUA) et l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (APCN), ce guide a connu l'implication des partenaires techniques qui ont mis à contribution leur savoir-faire aux fins de l'élaboration des méthodes de calcul devant évaluer les indicateurs conçu pour refléter chacun des engagements pris dans la Déclaration de Malabo. La présente version du guide technique a été finalisée suite à la réunion des groupes d'experts tenue à Dakar en Septembre 2016 pour consolider et raffiner les paramètres et méthodes de calcul des profils d'indicateurs.

Nous remercions les institutions techniques partenaires notamment le ReSAKSS, l'IFPRI, l'AGRA, le FARA, la FAO, Africa Lead, la Banque Mondiale, la GIZ et l'USAID ainsi que les Communautés Économiques Régionales (CER) et les États membres pour leur appui technique, logistique et financier au processus d'élaboration des présentes Directives.

---

## Introduction

Dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance en Afrique, la Commission de l'Union Africaine (CUA) dirige la mise en place du mécanisme de la Revue Biennale (RB) pour un rapport de situation régulier des pays à l'Assemblée de l'Union Africaine (UA). Le mécanisme de RB vise à servir de plate-forme de responsabilité mutuelle, de revue et d'apprentissage par les pairs qui motiveront les performances accrues de chaque État membre afin de le voir respecter les objectifs fixés dans la déclaration de Malabo, à travers un suivi-évaluation bien conçu, transparent et basé sur la performance visant la présentation de rapport de la Revue Biennale à l'Assemblée de l'UA, qui doit, à son tour, déclencher la planification et la mise en œuvre fondées sur des données probantes à tous les niveaux appropriés (national, sous régional et continental) aux fins de la croissance et de la transformation agricoles attendues en Afrique.

Des accords ont été conclus en vue de l'adoption d'un Formulaire pour la préparation du rapport biennal à l'Assemblée de l'UA afin de motiver davantage la réalisation des objectifs de Malabo et de mettre en relief les progrès de chaque pays à travers des scores. Cela exige de la clarté et de la transparence dans la définition des objectifs de performance, des indicateurs et des paramètres nécessaires de manière à assurer une conformité aux engagements pris dans la Déclaration de Malabo.

L'outil de collecte d'informations en provenance des pays, qui servira de modèle de rapport national, accorde une priorité à 23 catégories de performance et à 43 indicateurs (pour le Rapport National 2017) qui doivent être suivis et rapportés par les États membres de l'UA.

Le présent document fournit les informations relatives aux définitions qui s'appliquent aux indicateurs à utiliser pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés. Il est reconnu qu'il existe des systèmes de suivi-évaluation du secteur aux niveaux national, régional, continental et mondial qui utilisent des indicateurs similaires pour fournir des informations sur les catégories de performance. Cependant, les raisons justifiant la génération de ces informations diffèrent, ce qui influence de ce fait la définition des indicateurs utilisés et des paramètres spécifiques qui feront l'objet de l'évaluation.

Pour la Revue Biennale de l'UA, les indicateurs prioritaires choisis pour suivre les catégories de performance sont définis sur la base des objectifs stratégiques émanant de la Déclaration de Malabo. Ils sont ainsi adaptés aux modes d'application existant en tenant compte de la situation unique relative aux opportunités et défis du secteur agricole de l'Afrique et de leurs implications multisectorielles, en particulier en ce qui concerne l'acquisition et l'analyse des données. À ce titre, les informations et ou instructions générales ci-après sont fournies:

1. **Objectifs de la Catégorie/Indicateur de Performance:** cette section clarifie l'objectif principal de l'information générée pour une catégorie de performance requise ou un indicateur spécifique. En substance, cette section vise à démontrer la pertinence, et à mettre en évidence le point qui revêt une importance particulière dans l'analyse.
2. **Cible de Performance:** cette section indique la cible fixée sur la base de laquelle s'évalue la performance. En outre, elle fournit des informations sur le(s) référence(s) de document politique et/ou sur la méthode d'où émane la cible.
3. **Indicateur de performance:** cette section définit la mesure par laquelle s'évaluent les progrès d'une cible spécifique et/ou d'un objectif stratégique des engagements de Malabo.
4. **Désagrégation:** cette section donne la définition des différents paramètres utilisés pour calculer l'indicateur de performance, ainsi que la description à la fois des données requises et des méthodes de calcul applicables. Des suggestions sont également faites concernant les éventuelles sources des données requises.
5. **Calcul de l'Indicateur:** description de la/des formule(s) et ou des autres procédés de manipulation des différents paramètres en vue d'évaluer les progrès d'une cible ou d'un objectif particulier.

Ces informations et /ou instructions générales sont résumées sur des tableaux figurant dans la *section II*, par thème pour chacun des 7 thèmes définis dans les engagements réalisables pris dans la Déclaration de Malabo, pendant que la *Section I* donne la liste de l'ensemble des indicateurs de base utilisés dans le formulaire de rapport pays qui doivent être transmis aux États membres pour la préparation des différents rapports nationaux.

Il convient de souligner que les indicateurs, les paramètres, les définitions, et les méthodes utilisés dans le présent document ne sont ni exhaustifs, ni absolus; ils ont plutôt été soigneusement sélectionnés et appliqués dans le contexte du secteur agricole de l'Afrique. De même, le présent guide technique se veut la première version d'un document intentionnellement conçu pour tenir lieu de document évolutif.

## **Section I**

### **Liste minimale des indicateurs de suivi des Engagements de la Déclaration de Malabo.**

## Principaux Objectifs et Indicateurs de Performance pour le suivi et la préparation de rapports relatifs à la Déclaration de Malabo de l'Assemblée de l'UA de Juin 2014 sur la croissance de l'Agriculture en Afrique

| Thèmes/<br>Domaines de<br>Performance                                 | Sous-thèmes/<br>Catégorie de<br>Performance  | Préoccupations/<br>Objectifs de la Catégorie  | Indicateurs de Performance   |                                   |                       |                                   |                                     |  | Sources des<br>données Int.<br>Existantes   | Observation |
|---|--|---|--|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--|---|-------------|
|   |  |   | Intitulé<br>(Ce qui est évalué)  | Cibles<br>(Niveau à<br>atteindre) | Année de<br>Référence | Année<br>Cible                    | Référence                           | Niveau du S-<br>E  |   |             |
| 1. 1.<br>Engagement au<br>Processus<br>PDDAA                          | 1.1 Processus<br>National PDDAA  | Élaborer/actualiser les Plans nationaux de mise en oeuvre de la Déclaration de Malabo, utilisant l'approche de mise en oeuvre du PDDAA dans un processus inclusif et participatif.  | Indice d'Achèvement du Processus PDDAA (PDDAAPro).   | 100%                              | 2015                  | 2018                              | Décl. De Malabo 1(a) & 1(e)         | Pays, CUA*, NEPAD*   |   |             |
|   | 1.2 Coopération,<br>Partenariat & Alliance<br>fondés sur le PDDAA  | Renforcer la coordination multisectorielle entre les parties prenantes afin d'améliorer la mise en oeuvre au regard des résultats, grâce à la mise en place d'un organe fonctionnel de coordination multisectorielle et multipartite. | Existence de, et Qualité des organes de coordination multisectorielle et multipartite (Qc).  | 100%                              | 2015                  | 2018                              | Décl. De Malabo 1(b) & 1(d)         | Pays, CER  |   |             |
|   | 1.3 Politique fondée sur<br>le PDDAA & Revue/<br>Environnement/Appui<br>Institutionnels  | Renforcer les politiques agricoles et les cadres institutionnels existants afin de mettre en oeuvre avec succès les PNAI pour atteindre les objectifs et les cibles de la Déclaration de Malabo.                                      | Politiques axées sur des données probantes, des institutions d'appui, et des ressources humaines adéquates (EIP).                              | 100%                              | 2015                  | 2018                              | Malabo Decl. 1(c), 2(b), 3(a), 6(c) | Pays, CUA*, NEPAD*   |   |             |
| 2. Financement<br>de<br>l'Investissement<br>dans<br>l'Agriculture     | 2.1 Dépenses Publiques<br>dans l'Agriculture   | Allouer suffisamment de fonds pour l'agriculture dans les budgets nationaux.  | 2.1.i- Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales (tGAE).                                      | 10%                               | 2015                  | 2025                              | Malabo Decl. 2(a)                   | Country  | ReSAKSS   |             |
|   |  |   | 2.1.ii- Dépenses publiques consacrées à l'agriculture en pourcentage de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture (PAE <sub>AgGDP</sub> ). | 19%                               | 2015                  | 2025                              | Malabo Decl. 2(a)                   | Country  |   |             |
|   |  |   | 2.1.iii- APD décaissée pour l'agriculture en % de l'engagement (APD).  | 100%                              | 2015                  | 2025                              | Malabo Decl. 2(a)                   | Country  |   |             |
|   | 2.2 Investissement du<br>Secteur Privé local dans<br>l'Agriculture.  | Mettre en place et renforcer les mécanismes en vue d'attirer l'investissement du Secteur Privé local dans l'Agriculture.  | 2.2- Ratio de l'investissement privé local à l'investissement publique dans l'agriculture (tDPrPb).  | En cours de recherche             | 2015                  | 2025                              | Décl. De Malabo 2(b)                | Pays   | La moyenne des 10 meilleurs ratios de tDPrPb sera utilisée pour fixer des cibles une fois les données disponibles |             |
| 2.3 Investissement du<br>Secteur Privé étranger<br>dans l'Agriculture | Mettre en place et renforcer les mécanismes en vue d'attirer l'investissement direct privé étranger dans l'Agriculture.  | 2.3- Ratio de l'investissement direct privé étranger à l'investissement public dans l'agriculture (tFPrPb).   | En cours de recherche  | 2015                              | 2025                  | Décl. De Malabo 2(b)              | Pays, CUA, CER, NEPAD               | IFPRI, FAO<br>La moyenne des 10 meilleurs ratios de FPrPb sera utilisée pour fixer des cibles une fois les données disponibles |   |             |
| 2.4 Accès aux finances  | Accroître l'accès des petits exploitants agricoles et des ménages ruraux à l'utilisation des services financiers aux fins de transactions agricoles (achat d'intrants, machines, technologies de stockage, etc.) | 2.4- Proportion d'hommes et de femmes dans l'agriculture ayant un accès aux services financiers, (tAgFs).   | 100%   | 2015                              | 2025                  | Décl. De Malabo 2(c) et ODD1, 1.4 | Pays                                |  |   |             |

| Thèmes/<br>Domaines de<br>Performance | Sous-thèmes/<br>Catégorie de<br>Performance            | Préoccupations/<br>Objectifs de la Catégorie   | Indicateurs de Performance  |   |                       |                |   |                   | Sources des<br>données Int.<br>Existantes  | Observation |
|---------------------------------------|--|--|---|---|-----------------------|----------------|---|-------------------|--|-------------|
|                                       |  |  | Intitulé<br>(Ce qui est évalué)   | Cibles<br>(Niveau à<br>atteindre)       | Année de<br>Référence | Année<br>Cible | Référence   | Niveau du S-<br>E |  |             |
| 3. Eradication<br>de la faim          | 3.1 Accès aux<br>technologies et intrants<br>agricoles | Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et pour stimuler la productivité agricole.                            | 3.1i- Consommation d'engrais (kilogramme de nutriments par hectare de terres arables), (Fz)   | 50 kilograms per hectare of arable land | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              |  |             |
|                                       |  |  | 3.1ii- Taux de croissance de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur de l'année 2000 (RiIA).  | 100%                                    | 2000                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a) + Vision Africaine de l'Eau 2025 | Pays              |  |             |
|                                       |  |  | 3.1iii- Taux de croissance du ratio d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total national en intrants du produit (tAgI).                   | 100%                                    | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              | Target will be set once data are available |             |
|                                       |  |  | 3.1iv- Proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services de Conseils Agricoles (FAGAS).  | 100%                                    | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a) + SDG                            | Pays              |  |             |
|                                       |  |  | 3.1v- Dépenses totales liées à la recherche agricole en pourcentage du PIB agricole (tTARS).  | 1%                                      | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              |  |             |
|                                       |  |  | 3.1vi- Proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés (tHhSL).   | 100%                                    | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              |  |             |
|                                       | 3.2 Productivité agricole                              | Accroître la productivité agricole.  | 3.2i- Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants, par travailleur agricole (tAgW).   | 100%                                    | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              |  |             |
|                                       |  |  | 3.2ii- Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants, par hectare de terres agricoles arables (tAgL).   | 100%                                    | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              |  |             |
|                                       |  |  | 3.2iii- Taux de croissance des rendements pour les cinq produits nationaux prioritaires et, éventuellement, pour les 11 produits agricoles prioritaires de l'UA (tY).                       | 100%                                    | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(a)                                  | Pays              |  |             |
|                                       | 3.3 Pertes Post-Récoltes                               | Fournir un appui logistique à toutes les étapes de la chaîne de production alimentaire (champ /récolte, stockage, transformation, transport, marché de détail final) en vue de limiter la dégradation tant en quantité qu'en qualité des denrées alimentaires produites. | 3.3- Taux de réduction des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et, éventuellement, pour les 11 produits prioritaires de l'agriculture de l'UA (tPHL). | 50%                                     | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(b)                                  | Pays              | FAO, APHLIS                                |             |

| Thèmes/<br>Domaines de<br>Performance   | Sous-thèmes/<br>Catégorie de<br>Performance | Préoccupations/<br>Objectifs de la Catégorie   | Indicateurs de Performance   |                                   |                       |                |                                |                   | Sources des<br>données Int.<br>Existantes | Observation |
|---|---|--|--|-----------------------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------|-------------------|---|-------------|
|   |   |  | Intitulé<br>(Ce qui est évalué)  | Cibles<br>(Niveau à<br>atteindre) | Année de<br>Référence | Année<br>Cible | Référence                      | Niveau du S-<br>E |   |             |
| 3. Eradication<br>de la faim<br>(Suite) | 3.4 Protection sociale                      | Intégrer des mesures pour accroître la productivité agricole par des initiatives de protection sociale visant les groupes sociaux vulnérables en engageant des lignes budgétaires ciblées dans nos budgets nationaux de protection sociale.  | 3.4- Lignes budgétaires sur la protection sociale en % de l'ensemble des besoins en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables (‡SP). | 100%                              | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(c)           | Pays              |   |             |
|   | 3.5 Sécurité alimentaire<br>et Nutrition    | Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez l'enfant, l'insuffisance pondérale de l'enfant, l'amaigrissement des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants. | 3.5i- Prévalence du retard de croissance (% d'enfants de moins de 5 ans) (St)  | 10%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(d) et l'ARNS | Pays              | DHS, WDI, WFI, WHO, UNICEF, IFPRI         |             |
|   |   |  | 3.5ii- Prévalence de l'insuffisance pondérale (% d'enfants de moins de 5 ans) (Uw)   | 5%                                | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(d) et l'ARNS | Pays              | DHS, WDI, WFI, WHO, UNICEF, IFPRI         |             |
|   |   |  | 3.5iii- Prévalence de l'amaigrissement (% des enfants de moins de 5 ans) (W).  | 5%                                | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(d) et l'ARNS | Pays              | DHS, WDI, WFI, WHO, UNICEF, IFPRI         |             |
|   |   |  | 3.5iv- Proportion de la population sous-alimentée (% de la population du pays) (U).  | 5%                                | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo3(d) et l'ARNS  | Pays              | DHS, WDI, WFI, WHO, UNICEF, IFPRI         |             |
|   |   |  | 3.5v- Taux de croissance de la proportion des Femmes à Diversité Alimentaire Minimale (‡MDDW)  | 50%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo 3(d) et l'ARNS | Pays              | DHS, WDI, WFI, WHO, UNICEF, IFPRI         |             |
|   |   |  | 3.5vi- Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont le Régime Minimal Acceptable (MAD)   | 50%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De Malabo3(d) et l'ARNS  | Pays              | DHS, WDI, WFI, WHO, UNICEF, IFPRI         |             |

| Thèmes/<br>Domaines de<br>Performance                 | Sous-thèmes/<br>Catégorie de<br>Performance                             | Préoccupations/<br>Objectifs de la Catégorie   | Indicateurs de Performance   |                                   |                       |                |   |                   | Sources des<br>données Int.<br>Existantes | Observation   |
|---|---|--|--|-----------------------------------|-----------------------|----------------|---|-------------------|---|---|
|   |   |  | Intitulé<br>(Ce qui est évalué)  | Cibles<br>(Niveau à<br>atteindre) | Année de<br>Référence | Année<br>Cible | Référence   | Niveau du S-<br>E |   |   |
| 4. Éradication<br>de la pauvreté<br>par l'agriculture | 4.1 PIB agricole et<br>Réduction de la<br>pauvreté                      | Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en<br>assurant une plus forte contribution au PIB et à la<br>réduction de la pauvreté.                            | 4.1i- Taux de croissance de la<br>valeur ajoutée de l'agriculture,<br>en Dollars américains constants<br>( $\dot{t}_{AgGDP}$ ).  | 6%                                | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(a)   | Pays              | IFPRI                                     |   |
|   |   |  | 4.1ii- Contribution de<br>l'agriculture à l'objectif global<br>de réduction de la pauvreté ( <i>en<br/>Stand-by</i> )  | 50%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(a)   | Pays              | IFPRI                                     | Travaux<br>approfondis<br>pour calculer<br>l'indicateur |
|   |   |  | 4.1iii- Taux de Réduction du<br>niveau de pauvreté, au seuil<br>national de pauvreté (% de la<br>population), dpovN  | 50%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(a)   | Pays              | IFPRI                                     |   |
|   |   |  | 4.1iv- Taux de Réduction du<br>niveau de pauvreté, au seuil<br>international de pauvreté (% de<br>la population), dpovI  | 50%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(a)   | Pays              | IFPRI                                     |   |
|   |   |  | 4.1v- Taux de Réduction de<br>l'écart entre le prix de gros et le<br>prix bord champ ( $\dot{t}fgws$ )   | 50%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(a)   | Pays              | IFPRI                                     |   |
|   | 4.2 PPP inclusifs pour les<br>chaînes de valeur des<br>produits de base | Promouvoir des approches via des partenariats PPP pour<br>relier les petits exploitants agricoles aux chaînes de valeur<br>des produits agricoles prioritaires.        | 4.2- Nombre de chaînes de<br>valeur des produits agricoles<br>prioritaires pour lesquelles un<br>PPP est établi avec un lien étroit<br>à l'agriculture des petits<br>exploitants, (Nc) | 5                                 | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(b)   | Pays              |   |   |
|   | 4.3 Emploi des jeunes<br>dans l'agriculture                             | Engager les jeunes dans le développement du secteur<br>agricole pour contribuer à réduire le niveau de chômage et<br>de pauvreté.                                      | 4.3- Pourcentage de jeunes<br>bénéficiant de nouvelles<br>opportunités d'emploi dans les<br>filiales agricoles, ( $\dot{t}Yth$ )   | 30%                               | 2015                  | 2025           | Décl. De<br>Malabo 4(c)   | Pays              | ONUDI, ILO                                |   |
|   | 4.4 Participation des<br>femmes à l'agro-<br>industrie                  | Promouvoir des initiatives qui facilitent l'entrée et la<br>participation préférentielles des femmes dans des<br>domaines lucratifs et attrayants de l'agro-industrie. | 4.4- Proportion de femmes<br>rurales autonomisées dans<br>l'agriculture, ( $\dot{t}WE$ )   | 20%                               | 2013                  | 2023           | Décl. De<br>Malabo 4(d) +<br>FTYIP de<br>l'Agenda 2063<br>de l'UA | Pays              |   |   |

| Thèmes/<br><i>Domaines de Performance</i>                         | Sous-thèmes/<br><b>Catégorie de Performance</b>  | Préoccupations/<br><b>Objectifs de la Catégorie</b>  | Indicateurs de Performance   |  |                    |             |  |                        | Sources des données Int. Existantes | Observation  |
|---|--|--|--|--|--------------------|-------------|--|------------------------|-------------------------------------|--|
|   |  |  | <b>Intitulé</b><br><i>(Ce qui est évalué)</i>  | <b>Cibles</b><br><i>(Niveau à atteindre)</i> | Année de Référence | Année Cible | Référence  | Niveau du S-E          |                                     |  |
| 5. Commerce intra-africain des produits et services agricoles     | 5.1 Commerce intra-africain des produits et services agricoles   | Promouvoir les échanges commerciaux intra-africains des produits et services agricoles tout en réduisant l'importation de ces produits de l'extérieur de l'Afrique.  | 5.1- Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants (HAT)                       | 200%   | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 5(a) & 9(c)                          | Pays/ CER*/ CUA/ NEPAD | CNUCED, FAOstat, CER                |  |
|   | 5.2 Politiques commerciales et conditions institutionnelles intra-africaines                             | Créer et améliorer les politiques et conditions institutionnelles régionales et continentales ainsi que les systèmes de soutien pour simplifier et formaliser les pratiques commerciales actuelles afin de permettre l'atteinte de l'objectif sur les échanges commerciaux intra-africains; notamment la promotion de la position commune africaine sur les négociations commerciales internationales liées à l'agriculture et aux accords de partenariat. | 5.2i- Indice de Facilitation des échanges commerciaux (TFI)  | 100%   | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 5(b)                                 | Pays/ CER/ CUA/ NEPAD  |                                     | Traux approfondis pour calculer l'indicateur   |
|   |  |  | 5.2ii-Indice de Volatilité du Prix local des Denrées Alimentaires (CV)   | 7.5%   | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 5(b)                                 | Pays/ CER/ CUA/ NEPAD  |                                     |  |
| 6. Résilience à la variabilité climatique                         | 6.1 Résilience aux risques climatiques   | Promouvoir des initiatives visant à renforcer la résilience des systèmes de production afin de réduire la vulnérabilité des moyens d'existence de la population africaine face à la variabilité climatique et à d'autres risques connexes.   | 6.1i- Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques (tRAgHh)   | 30%  | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 6(a)                                 | Pays                   |                                     |  |
|   |  |  | 6.1ii- Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de gestion durable des terres (SSLM)  | 30%  | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 6(a) + FTYP de l'Agenda 2063 de l'UA | Pays                   |                                     |  |
|   | 6.2 Investissement dans la résilience  | Renforcer les investissements pour des initiatives de renforcement de la résilience visant à protéger les travailleurs ruraux et les groupes sociaux, ainsi que les écosystèmes vulnérables.   | 6.2-Existence de lignes budgétaires gouvernementales prêtes à répondre aux besoins en dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience (E <sub>IRB</sub> ) | 100%   | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 6(b)                                 | Pays                   |                                     |  |
| 7. Responsabilité mutuelle vis-à-vis des actions et des résultats | 7.1 Capacité des pays à la planification fondée sur des données probantes, à la mise en œuvre et au S&E. | Accroître (par les pays) les capacité à produire, à analyser et à utiliser des données, des informations, des connaissances et des innovations.  | 7.1- Indice de capacité de production et d'utilisation de données et informations statistiques agricoles (ASCI)  | 63   | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 7(c)                                 | CUA, CER, NEPAD, Pays  |                                     | Objectif fixé en tant que moyenne des 10 pays les mieux classés dans le rapport d'évaluation par pays pour l'Afrique |
|   | 7.2 Examen par les pairs et responsabilité mutuelle  | Mettre en place des mécanismes et des systèmes permettant de reconnaître et d'apprécier les performances des États Membres en ce qui concerne l'avancement des principaux engagements convenus.  | 7.2- Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs (ECI).                            | 100%   | 2015               | 2018        | Décl. De Malabo 7(b) & 9(d)                          | CUA, CER, NEPAD, Pays  |                                     |  |
|   | 7.3 Processus de Revue Biennale de l'Agriculture   | Institutionnaliser l'utilisation du Rapport Biennal pour servir de plates-formes de responsabilisation mutuelle, d'échange d'expériences entre pays africains sur les questions de développement agricole et de promotion des leçons apprises par la réalisation de la Déclaration de Malabo.  | 7.3- Soumission du Rapport Biennal National (BR).  | 100%   | 2015               | 2025        | Décl. De Malabo 7(a) & 9(d,e,f,g)                    | CUA, CER, NEPAD, Pays  |                                     |  |

## **Section II**

**Méthodes détaillées pour le calcul des indicateurs de performance proposés dans le Formulaire de préparation de Rapport National.**

## Liste des indicateurs profilés pour prise en compte dans la Carte de Score de Malabo

| Indicateurs de Performance |   | Statut du Profil                                      |
|----------------------------|---|---|
| 1.1                        | Indice d'Achèvement du Processus PDDAA (PDDAAPro)   | OK  |
| 1.2                        | Qualité de la coordination multi-sectorielle et multi-acteurs (Qc)  | OK  |
| 1.3                        | Politiques basées sur des données probantes et ressources humaines correspondantes (EIP)  | OK  |
| 2.1i                       | Pourcentage des dépenses agricoles du gouvernement dans les dépenses totales de l'État (tGAE)   | OK  |
| 2.1ii                      | Dépenses publiques agricoles en pourcentage de la valeur ajoutée agricole (PAE <sub>AGGDP</sub> )   | OK  |
| 2.1iii                     | APD décaissée pour l'agriculture en pourcentage de l'engagement (APD)   | OK  |
| 2.2                        | Ratio de l'investissement privé local à l'investissement publique dans l'agriculture (tDPrPb)   | OK, Muet sur la performance                           |
| 2.3                        | Ratio des investissements directs privés étrangers à l'investissement publique dans l'agriculture (tFPrPb)  | OK, Muet sur la performance                           |
| 2.4                        | Proportion d'hommes et de femmes impliqués dans l'agriculture ayant un accès aux services financiers (tAgFs)  | OK  |
| 3.1i                       | Consommation d'engrais (kilogramme de nutriments à l'hectare de terres arables), (Fz)   | OK  |
| 3.1ii                      | Taux de croissance de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur de l'année 2000 (RiIA)  | OK  |
| 3.1iii                     | Taux de croissance du pourcentage d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total national en intrants du produit (tAgI)                | OK  |
| 3.1iv                      | Proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services Consultatifs Agricoles (FAGAS)   | OK  |
| 3.1v                       | Total des dépenses de recherche agricole en pourcentage du PIB agricole (tTARS)   | OK  |
| 3.1vi                      | Proportion de ménages agricoles possédant des droits fonciers sûrs (tHhSL)  | OK  |
| 3.2i                       | Taux de croissance de la Valeur Ajoutée Agricole, en Dollars Américains constants, par travailleur agricole (tAgW)  | OK  |
| 3.2ii                      | Taux de croissance de la Valeur Ajoutée Agricole, en Dollars Américains constants, par hectare de terres agricoles arables (tAgL)   | OK  |
| 3.2iii                     | Taux de croissance des rendements des 5 produits prioritaires nationaux et, éventuellement, des 11 produits prioritaires de l'agriculture de l'UA (tY)                                | OK  |
| 3.3                        | Taux de réduction des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et, éventuellement, pour les 11 produits prioritaires de l'agriculture de l'UA (tPHL) | OK  |
| 3.4                        | Lignes budgétaires (%) sur la protection sociale en pourcentage des besoins totaux en ressources pour la prise en charge des groupes sociaux vulnérables (tSP)                        | OK  |
| 3.5i                       | Prévalence du retard de croissance (% des enfants de moins de 5 ans) (St)   | OK  |
| 3.5ii                      | Prévalence de l'insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans) (Uw)   | OK  |
| 3.5iii                     | Prévalence de l'amaigrissement (% des enfants de moins de 5 ans) (W)  | OK  |
| 3.5iv                      | Proportion de la population sous-alimentée (% de la population du pays) (U)   | OK  |
| 3.5v                       | Taux de croissance de la proportion des Femmes à Diversité Alimentaire Minimale (tMDDW)   | OK  |
| 3.5vi                      | Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont le Régime Minimal Acceptable (MAD)   | OK  |
| 4.1i                       | Taux de croissance de la Valeur Ajoutée Agricole, en Dollars Américains constants (tAgGDP)  | OK  |
| 4.1ii                      | Contribution de l'agriculture à l'objectif global de réduction de la pauvreté   | <i>En Stand-by pour recherches approfondies... SB</i> |
| 4.1iii                     | Taux de Réduction du niveau de pauvreté, selon le seuil de pauvreté national (% de la population), dpovN  | OK  |
| 4.1iv                      | Taux de Réduction du niveau de pauvreté, selon le seuil de pauvreté international (% de la population), dpovi   | OK  |
| 4.1v                       | Taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ (tfgws)  | OK  |
| 4.2                        | Nombre de chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec l'agriculture des petits exploitants, (Nc)                 | OK  |
| 4.3                        | Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles, (tYth)  | OK  |
| 4.4                        | Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture, (tWE)   | OK  |
| 5.1                        | Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants (tIAT)  | OK  |
| 5.2i                       | Indice de Facilitation des échanges commerciaux (TFI)   | OK  |
| 5.2ii                      | Indice de Volatilité du Prix local des Denrées Alimentaires (CV)  | OK  |
| 6.1i                       | Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques (tRAGHh)  | OK  |
| 6.1ii                      | Pourcentage de terres agricoles selon sous les pratiques de gestion durable des terres (SSLM)   | OK  |
| 6.2                        | Existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses sur les initiatives de renforcement de la résilience (EIRB)                                    | OK  |
| 7.1                        | Indice de capacité de production et d'utilisation de données et informations statistiques agricoles (ASCI)  | OK  |
| 7.2                        | Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs (ECI).  | OK  |
| 7.3                        | Soumission du Rapport Biennal National (BR).  | OK  |

**STATUT DES PROFILS:** 40 OK; 2 OK mais silencieux sur la performance ; 1 en Stand-by pour recherches approfondies

**Thème de Performance 1:**  
**Engagement au Processus**  
**PDDAA**

Thème 1

Engagement au Processus PDDAA

Catégorie de Performance (CP) CP 1.1 Processus National PDDAA

1. Objectif de la CP

Élaborer/actualiser les Plans nationaux de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, utilisant l'approche de mise en œuvre du PDDAA dans un processus inclusif et participatif.

2. Cible de Performance

Processus PDDAA entièrement achevé au niveau national: Atteindre 100 % d'ici 2018.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 1(a) & 1(e)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Indice d'Achèvement du Processus PDDAA (CAADPPro). | Le CAADPPro est la mesure du niveau d'achèvement du processus du PDDAA au niveau national, grâce au niveau de disponibilité des documents nécessaires justifiant l'achèvement de chacune des quatre étapes principales décidées par la CUA et l'APCN pour le déploiement de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo au niveau national. Les quatre principales étapes sont les suivantes: i) l'étape de l'Adaptation; ii) l'étape de l'évaluation du PNIA; iii) l'étape de la mise en œuvre du PNIA; Et (iv) - l'Étape de la S & E du PNIA et des rapports. Cette mesure se fonde sur l'hypothèse selon laquelle un document disponible est suffisant pour justifier l'achèvement réussi d'une étape donnée. Chaque étape comporte une liste de documents servant de preuve qui sont pondérés pour calculer l'indicateur. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données                            |
|---|--|--|---|---|
| 1. Communication relative à l'Internalisation du PDDAA        | Existence d'une communication (brochure ou tout autre outil) élaborée par le Pays dans le cadre de "l'étape d'Adaptation" pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, tout en impliquant les parties prenantes nationales. | - p <sub>1</sub> : État d'achèvement de cette étape par le pays.   | p <sub>1</sub> est estimé par :<br>- "Non" = 0<br>- "Oui" = 100%  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |
| 2. Feuille de route nationale du PDDAA                        | Existence d'une feuille de route nationale élaborée par le pays dans le cadre de "l'étape d'Adaptation" en vue de planifier la mise en œuvre de Malabo.  | - p <sub>2</sub> : État d'achèvement et de mise en disponibilité de la feuille de route.                     | p <sub>2</sub> est estimé par :<br>- "Non" = 0<br>- "Oui" = 100%  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |
| 3. Rapport d'Évaluation du PNIA                               | Existence d'un Rapport d'Évaluation du PNIA avec des recommandations sur les actions nécessaires et les éléments programmatiques à considérer par le pays pour réviser le PNIA existant pour atteindre les objectifs de Malabo.              | - p <sub>3</sub> : État d'achèvement et de mise en disponibilité du rapport d'évaluation du rapport du PNIA. | p <sub>3</sub> est estimé par :<br>- "Non" = 0<br>- "Oui" = 100%  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |
| 4. Nouveau PNIA   | Existence d'un Nouveau PNIA qui est le PNIA révisé contenant les éléments programmatiques (conformément aux recommandations du rapport d'évaluation) pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Malabo.                               | - p <sub>4</sub> : État d'achèvement et de mise en disponibilité du nouveau PNIA.                            | p <sub>4</sub> est estimé par :<br>- "Non" = 0<br>- "Oui" = 100%  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |
| 5. Reflet de la mise en œuvre du PNIA dans le budget national | La mise en œuvre du PNIA doit veiller à ce que le nouveau PNIA soit pris en compte dans le processus de planification annuel du pays. Le budget national annuel reflète les activités programmatiques et la budgétisation du nouveau PNIA    | - p <sub>5</sub> : Pourcentage du PNIA révisé pris en compte dans le budget national.                        | p <sub>5</sub> = (Coût du PNIA révisé pris en compte dans le budget national) / (Coût total du PNIA révisé) | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |
| 6. Système de S&E du PNIA                                     | Le S-E du PNIA veille à la mise en place d'un Cadre National de S&E du PNIA ayant impliqué les parties prenantes pour assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du nouveau PNIA.   | - p <sub>6</sub> : État de mise en place du système de S&E du PNIA.  | p <sub>6</sub> est estimé par :<br>- "Non" = 0<br>- "Oui" = 100%  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |
| 7. Rapport d'étape de la mise en œuvre du PNIA                | Existence d'un Rapport d'Étape Annuel du PNIA régulier   | - p <sub>7</sub> : État de mise en disponibilité du rapport d'étape.   | p <sub>7</sub> est estimé par :<br>- "Non" = 0<br>- "Oui" = 100%  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée, l'Indice d'Achèvement du Processus PDDAA en % est : CAADPPro = Moyenne (p<sub>i</sub>)<sub>i=1 to 7</sub>

**Thème 1** Engagement au Processus PDDAA

Catégorie de Performance (CP) **CP 1.2 Coopération, Partenariat et Alliance fondés sur le PDDAA**

**1. Objectif de la CP**

Renforcer la coordination multisectorielle entre les parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre au regard des résultats, grâce à la mise en place d'un organe fonctionnel de coordination multisectorielle et multipartite.

**2. Cible de Performance**

**Organe de coordination multisectoriel et organisme multipartite entièrement établis et opérationnels au niveau national (atteindre 100% pour la qualité de l'organisme de coordination multisectoriel et multipartite, Qc) d'ici 2018.**

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 7(b)

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Existence de, et Qualité des organes de coordination multisectorielle et multipartite (Qc). | La coordination multisectorielle se traduit par le fait que divers organismes gouvernementaux (par exemple l'agriculture, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, la protection sociale, les travaux, les finances, les terres, le bien-être social et la protection etc.) oeuvrent de concert pour atteindre un objectif commun. La coordination multipartite signifie que plusieurs intervenants, notamment le gouvernement, les OSC, le secteur privé, les organisations d'agriculteurs, les jeunes et les femmes travaillent ensemble au moyen d'une plateforme coordonnée pour élaborer et mettre en œuvre les décisions qui déterminent le plan national d'investissement agricole. La qualité de la coordination multisectorielle et multipartite est évaluée par plusieurs paramètres, notamment l'étendue, l'inclusivité, la participation et l'ouverture. |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul   | Source des Données  |
|--|---|---|--|---|
| 1. Existence de termes de référence de qualité: $Qc_1$           | Les termes de référence de qualité de l'organe de coordination multisectorielle et multipartite est le document qui clarifie: i) les objectifs de l'organe de coordination et leur conformité aux activités du secteur; ii) les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées quant à leur pertinence; iii) la pertinence pour le secteur; iv) la feuille de route et le budget des actions de coordination. Ce paramètre s'évalue par $w_1 = 10\%$ | -Existence de TOR, $P_{TOR1}$<br>- Reflet des éléments clés, $P_{TOR2}$ (Éléments: i. alignement des objectifs; ii. Rôles et responsabilités; iii. Feuille de route; iv. Budget)<br>-Représentation des parties prenantes, $P_{TOR3}$<br>Catégories de parties prenantes: i. Gouvernement, ii. OSC, iii. Secteur Privé, iv. Agriculteurs, et v. Organisations paysannes)<br>- Qualité des membres, $P_{TOR4}$<br>- Existence d'une liste de responsables officiels (nombre + ancienneté) et affiliation, $P_{TOR5}$ | - $P_{TOR1}$ estimé par "Non"=0 et "Oui"=100%<br>- $P_{TOR2}$ est en (%) du nombre d'éléments (des 4 sur la liste) reflétés dans les TORs divisé par 4.<br>- $P_{TOR3}$ est en (%) du nombre de catégories (des 5 sur la liste) reflété dans les TORs divisé par 5.<br>- $P_{TOR4}$ est en (%) nombre de membres concernés (selon la perception nationale des parties prenantes) divisé par le nombre total de membres.<br>- $P_{TOR5}$ estimé par "Non"=0 et "Oui"=1<br><br>L'existence de termes de référence de qualité est estimée par: $Qc1 = \text{moyenne}(P_{TOR(i)})$ | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture<br><br>Équipes Nationales |
| 2. Niveau des actions de mise en œuvre et de coordination $Qc_2$ | Cette section mesure les progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions de coordination reflétées dans les termes de référence. La mesure ici se limite au niveau de l'implication des parties prenantes par leur engagement à tenir toutes les réunions de coordination planifiées dans les termes de référence. Elle s'évalue par $w_2 = 25\%$   | -Nombre total de réunions prévues dans les termes de référence sur la période d'évaluation, $N_{MT}$<br>- Nombre total de réunions organisées pendant la période d'évaluation, $N_{MO}$<br>- Nombre d'invitations reçues par les parties prenantes pour chaque réunion, $N_{IN}$ (i)<br>- Nombre total de participants requis dans les termes de référence, $N_{INT}$   | - Performance des réunions tenues (%): $P_{IMP1} = N_{MO}/N_{MT}$<br>- Pour chaque réunion organisée, le niveau d'engagement est $P_{IMP2(i)} = N_{IN(i)} / N_{INT}$ . Le niveau global d'engagement $P_{IMP2}$ est la moyenne de tous les $P_{IMP2(i)}$ pour toutes les réunions organisées.<br><br><u>Le niveau de mise en oeuvre des actions de coordination se calcule par:</u> $Qc_2 = (P_{IMP1} + P_{IMP2})/2$   | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture,                          |
| 3. Niveau de participation et d'inclusion $Qc_3$                 | Cette section mesure le niveau de participation de toutes les organisations énumérées dans les TOR en tant qu'acteurs du processus de coordination. Elle s'évalue par $w_3 = 25\%$  | - Nombre total d'organisations, $N_{Org}$<br>-Nombre total de réunions organisées, $N_{MO}$<br>- Nombre total d'organisations présentes à chaque réunion, $N_{Orgi}$  | <u>Le niveau de participation et d'inclusion se calcule par:</u> $Qc_3 = \sum(N_{Orgi}) / (N_{Org} \times N_{MO})$   | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture,                          |
| 4. Niveau d'engagement vis-à-vis des décisions, $Qc_4$           | Cette section mesure le niveau de mise en œuvre (par une traduction en décisions) des recommandations faites dans le cadre du mécanisme de coordination, Elle s'évalue par $w_4 = 20\%$   | - Nombre total de recommandations prises au cours de la période d'évaluation, $N_{RT}$<br>- Nombre total de décisions prises sur le nombre de recommandations au cours de la période d'évaluation, $N_{DT}$<br>-Nombre de décisions mises en oeuvre, $N_{DI}$   | <u>Le niveau d'engagement vis-à-vis des décisions se calcule par:</u> $Qc_4 = (N_{DI} / N_{RT})$   | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture                           |
| 5. Niveau de Représentation, $Qc_5$                              | Cette section mesure le niveau de représentation des organisations en terme d'ancienneté, à chacune des réunions organisées dans le cadre du mécanisme de coordination. Elle s'évalue par $w_5 = 20\%$  | - Nombre total de présences attendues par réunion comme indiqué dans la liste des candidats officiels (nombre + ancienneté) dans les termes de référence pour les organisations impliquées, $T_{SA}$<br>-Nombre total de réunions organisées au cours de la période d'évaluation, $N_{MO}$<br>- Présence attendue observée à chaque réunion, $O_{SAi}$  | - Pour chaque réunion organisée, le nombre de représentations est $Qc_{5(i)} = O_{SA(i)} / T_{SA}$ .<br><br><u>Le niveau de Représentation s'estime par:</u> $Qc_5 = \text{average}(Qc_{5(i)})$ or $Qc_5 = \sum O_{SA(i)} / (N_{MO} \times T_{SA})$  | Point focal PDDAA, Ministère de l'Agriculture,                          |

**5. Calcul de l'Indicateur**

Pour une année donnée, l'Existence de, et la qualité de l'organisme de coordination multi-sectoriel and multiacteur en % est:  
 $Qc = \sum(Qc_i \times w_i)_{i=1 \text{ à } 5}$

Thème 1

Engagement au Processus PDDAA

Catégorie de Performance (CP)

**CP 1.3 Politique et Revue/Environnement/Appui institutionnels fondés sur le PDDAA**

1. Objectif de la CP

Renforcer les politiques agricoles et les cadres institutionnels existants afin de mettre en œuvre avec succès les PNIA pour atteindre les objectifs et les cibles de la Déclaration de Malabo.

2. Cible de Performance

**Des politiques et institutions fondées sur des données probantes qui appuient la planification et la mise en œuvre, entièrement établies et mises en œuvre par le pays pour réaliser Malabo (atteindre 100% des politiques fondées sur des données probantes, les institutions d'appui et les ressources humaines adéquates, EIP), d'ici 2018.**

*Référence dans la Déclaration de Malabo:* Décl. de Malabo 1(c), 2(b), 3(a) & 7(c)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Politiques axées sur des données probantes, des institutions d'appui, et des ressources humaines adéquates (EIP). | Cet indicateur évalue trois éléments: (i) la manière dont les politiques d'orientation de la mise en œuvre du PNIA reposent sur des données probantes; (ii) l'existence d'institutions d'appui; et (iii) l'adéquation des ressources humaines pour la mise en œuvre du PNIA. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul   | Source des Données   |
|--|--|--|--|--|
| 1. Politiques et stratégies fondées sur des données probantes: EPE   | Manière dont les politiques, stratégies et plans du secteur agricole sont ancrés sur des données probantes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre total de politiques et de stratégies du PNIA (TNP)</li> <li>Nombre total de politiques et de stratégies fondées sur des données probantes (NEP)</li> </ul> <p>Une évaluation par enquêtes d'opinion d'experts sur la manière dont les politiques et stratégies sont fondées sur des données probantes.</p> | Les politiques et stratégies sont fondées sur des données probantes:<br>$EPE = (NEP/TNP) \times 100$ | Point focal PDDAA: les notations doivent être effectuées dans le cadre de processus inclusifs multiacteurs |
| 2. Institutions d'appui (lois et règlements): EPI  | Adéquation des institutions existantes (lois et règlements) pour appuyer la mise en œuvre du PNIA  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques et de stratégies du PNIA qui nécessitent des institutions d'appui (lois et règlements) (NRI)</li> <li>Nombre d'institutions existantes (lois et règlements) pour appuyer les politiques et stratégies (NIP).</li> </ul>  | La note du pays sera déterminée par:<br>$EPI = (NIP/NRI) \times 100$                                 | Point focal PDDAA: les notations doivent être effectuées dans le cadre de processus inclusifs multiacteurs |
| 3. Personnel adéquat à plein temps consacré à la planification, à la mise en œuvre et au S-E de la politique agricole au sein du Ministère de l'Agriculture: FTE | Adéquation (nombre et capacité) de travailleurs à plein temps dédiés à la planification, à la mise en œuvre et au S-E de la politique agricole au sein du Ministère de l'Agriculture | <p>Personnel professionnel engagé, jugé adéquat à plein temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de postes à plein temps requis pour la planification et le S &amp; E (FTP)</li> <li>Nombre de postes occupés (FTS)</li> </ul>   | $FTE = (FTS/FTP) \times 100$   | Ministère de l'Agriculture, Données Nationales   |

5. Calcul de l'Indicateur

*Pour une année donnée, les politiques, les institutions d'appui et les ressources humaines fondées sur des données probantes se calculent par  $EIP = (EPE + EPI + FTE)/3$*

**Thème de Performance 2:**  
**Financement de l'Investissement**  
**dans l'Agriculture**

Thème 2

Financement de l'Investissement dans l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP) **CP 2.1i Dépenses Publiques dans l'Agriculture**

1. Objectif de la CP

Allouer suffisamment de fonds pour l'agriculture dans les budgets nationaux.

2. Cible de Performance

Augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses nationales à au moins 10% de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 2(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales (PAE). | Tel qu'adopté à Maputo en 2003 et à Malabo en 2014, les chefs d'États et de Gouvernements de l'UA se sont engagés à allouer au moins 10% des dépenses publiques annuelles à l'agriculture. La Note d'Orientation de l'UA / NEPAD validée en 2015 sur la "Mesures d'amélioration et de suivi des dépenses publiques pour l'agriculture et sa qualité dans les pays africains" établit l'historique de la composition du secteur agricole et les composants des dépenses agricoles, ce qui a permis de faire des progrès nationaux plus significatifs dans les pays en vue de la conformité à l'objectif de 10% des dépenses agricoles et de la justification des niveaux appropriés des dépenses publiques; et (2) des améliorations de la qualité des dépenses. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données  |
|---|---|---|---|---|
| 1. Total des dépenses publiques en unité de monnaie locale (Icu): TPE | Dépenses engagées par toutes les unités gouvernementales pour fournir des biens et services non marchands ou publics au pays. Dans le présent profil, cela se limite aux dépenses pour le secteur gouvernemental dans son ensemble, tel que décrit ci-dessous:                        | Dépenses engagées dans l'exécution des différentes fonctions <i>i</i> gouvernementales (Ex: l'administration, l'économie, les infrastructures, la sécurité sociale et la sécurité publique) sur la base de la Classification et des Fonctions du Gouvernement (COFOG) et classées selon <i>i</i> les usages économiques: (1) rémunération des employés, (2) utilisation des biens et services, (3) Consommation de capital immobilisé, (4) intérêts, (5) subventions, (6) allocations, (7) prestations sociales, (8) autres dépenses diverses. [E <sub>ij</sub> ].  | $TPE = \sum [TGE_{ij}]$   | Manuel des Statistiques des finances publiques du FMI; Note d'orientation de l'UA |
|   | - Le secteur des administrations publiques, qui comprend les unités centrales ou fédérales, étatiques et locales.   | Dépenses engagées par le secteur public dans l'exécution des différentes fonctions selon les différentes catégories de dépenses, également appelées dépenses budgétaires. [TGE <sub>ij</sub> ]  | Additionnez les dépenses pour toutes les fonctions pour toutes les utilisations économiques. $\sum [TGE_{ij}]$                    |   |
| 2. Dépenses publiques en unités de devise locale (Icu): PAE           | Dépenses engagées pour un ensemble d'activités d'appui administratif, de construction et d'exploitation liées à la production de cultures, à l'élevage, à la sylviculture et à la pêche. Dans le présent profil, cela se limite au secteur général du gouvernement décrit ci-dessous: | Dépenses engagées dans la réalisation des différentes <i>i</i> sous-fonctions agricole (ex: politique et planification, recherche, vulgarisation, irrigation, infrastructures et marketing, soutien à l'agriculture, autres) selon les <i>j</i> usages économiques ci-dessus dans les <i>k</i> sous-secteurs agricoles [E <sub>ijk</sub> ].<br><br>Notes: il s'agit essentiellement ici d'identifier les différentes sous-fonctions agricoles réalisées par divers fonctionnaires du secteur public, considérant les projets de développement multifonctionnels tels que discutés dans la Note d'Orientation de l'UA. | $PAE = \sum [GAE_{ijk}]$  | Manuel des Statistiques des finances publiques du FMI; Note d'orientation de l'UA |
|   | - Le secteur des administrations publiques, qui comprend les unités centrales ou fédérales, étatiques et locales.   | Dépenses engagées par le Gouvernement dans la réalisation des différentes sous-fonctions agricoles dans les différentes catégories de dépenses, également appelées dépenses budgétaires. [GAE <sub>ijk</sub> ]  | Ajouter les dépenses de toutes les sous-fonctions par tous les usages économiques dans tous les sous-secteurs. $\sum [GAE_{ijk}]$ |   |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (t) donnée, **part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales** (en %) est:  

$$PAE = PAE \times 100 / TPE$$

Thème 2

Financement de l'Investissement dans l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP)

**CP 2.1ii Dépenses Publiques dans l'Agriculture**

1. Objectif de la CP

Allouer suffisamment de fonds pour l'agriculture dans les budgets nationaux.

2. Cible de Performance

Assurer une intensité suffisante des dépenses publiques consacrées à l'agriculture en maintenant les dépenses publiques annuelles de l'agriculture en % de la valeur ajoutée de l'agriculture à au moins (ou au minimum) 19% entre 2015 et 2025.

*Référence dans la Déclaration de Malabo:*

*Décl. de Malabo 2(a).... Moyenne des 10 meilleurs ratios de GAEAgGDP*

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Dépenses publiques consacrées à l'agriculture en pourcentage de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture ( $PAE_{AgGDP}$ ). | Il s'agit d'une mesure du ratio d'intensité des dépenses en agriculture, qui est une mesure plus pertinente de l'engagement des dépenses agricoles d'un pays et de sa mise dans un contexte continental ou international. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition                    | Données Requises | Méthodes de Calcul | Source des Données |
|--|-------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| 1. Dépenses publiques en agriculture en unités de devise locale (lcu): PAE | Se référer au profil PC 3.2 i |                  | PAE                |                    |
| 2. Valeur Ajoutée Agricole (lcu): AgGDP                                    | Se référer au profil PC 3.2 i |                  | AgGDP              |                    |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée, les Dépenses publiques consacrées à l'agriculture en pourcentage de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture,  $PAE_{AgGDP} = PAE \times 100 / AgGDP$

## Thème 2

## Financement de l'investissement dans l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP)

## CP 2.1iii Dépenses Publiques dans l'Agriculture

## 1. Objectif de la CP

Allouer suffisamment de fonds pour l'agriculture dans les budgets nationaux. Il s'agit également de s'assurer que les bailleurs respectent leurs engagements à appuyer les plans nationaux.

## 2. Cible de Performance

Veiller à ce que l'Aide Publique au Développement (APD) engagée dans la mise en œuvre des PNAI soit entièrement versée aux pays. L'objectif est d'obtenir annuellement un décaissement de l'APD de 100% de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Décl. de Malabo 2(a)

## 3. Indicateur de Performance

## Indicateur

APD décaissée pour l'agriculture en % de l'engagement (ODA).

## Définition / Explication

Cet indicateur évalue les engagements des bailleurs pour s'assurer que ce qui est engagé est réellement débloqué aux pays pour leur permettre de mettre en œuvre les PNAI. Il évalue également ce qui est réellement décaissé pour le pays et dépensé en ce qui concerne les investissements, contrairement à ce qui est dépensé au siège des bailleurs ou ce qui est dépensé dans le pays, mais qui n'est pas conforme aux plans d'investissement.

## 4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données   |
|---|--|--|---|--|
| 1. Aide Publique au Développement (APD) pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, décaissements bruts (US\$): agODAD | Dépenses réelles d'APD pour les activités liées à la production des cultures, du bétail, de la sylviculture et de la pêche     | L'APD réelle décaissée par tous les bailleurs dans tous les secteurs dans l'exécution des différentes sous-fonctions agricoles (ex: politique et planification, recherche, vulgarisation, irrigation, commercialisation, appui au secteur agricole, autres) dans les sous-secteurs agricoles $k$ [agAPDD <sub>ik</sub> ]. Note: au nombre des chaînes figurent le secteur public, le partenariat public-privé, les organisations multilatérales, les ONG, la société civile etc. | Ajouter l'APD décaissée pour toutes les sous-fonctions dans tous les sous-secteurs.<br>Σ[agODAD <sub>ik</sub> ]         | Système de Notification des pays créanciers de l'OCDE; Sources, Données nationales.  |
| 2. APD pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, engagements (US\$): agODAC  | Engagements d'APD pour soutenir les activités liées à la production des cultures, du bétail, de la sylviculture et de la pêche | Engagements de l'APD par tous les bailleurs dans tous les secteurs pour appuyer l'exécution des différentes sous-fonctions agricoles $i$ (Ex: politique et planification, recherche, vulgarisation, irrigation, commercialisation, appui agricole, autres) dans les sous-secteurs agricoles $k$ [agAPDC <sub>ik</sub> ]  | Additionner les engagements d'APD de toutes les sous-fonctions dans tous les sous-secteurs.<br>Σ[agODAC <sub>ik</sub> ] | Système de notification des pays créanciers de l'OCDE et chiffres relatifs aux décaissements par pays tels que figurant dans les bases de données nationales |

## 5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée, l'APD décaissée pour l'agriculture en % de l'engagement est  $ODA = agODAD \times 100 / agODAC$ .

Thème 2

Financement de l'investissement dans l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP) **CP 2.2 Investissement du Secteur Privé National dans l'Agriculture.**

1. Objectif de la CP

Mettre en place et renforcer les mécanismes en vue d'attirer l'investissement du Secteur Privé local dans l'Agriculture.

2. Cible de Performance

Veiller à ce que l'investissement public impulse à au moins X fois l'investissement privé national dans le secteur agricole d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 2(b) ... Moyenne des 10 meilleurs ratios de tDPrPb

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Ratio de l'investissement privé local à l'investissement publique dans l'agriculture (tDPrPb).<br><br><b>MUET</b> | L'investissement du secteur privé se définit comme toute utilisation des ressources du secteur privé destinée à accroître la production ou le revenu futur de la production, à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles liées à l'agriculture (sol, eau etc.). L'accroissement des investissements est la principale source de croissance économique dans le secteur agricole et dans les autres secteurs économiques. L'investissement du secteur privé est essentiel car il indique que l'investissement est perçu par les agents privés comme ayant un rendement financier positif et, par conséquent, est susceptible de conduire à une augmentation durable de la production agricole.<br>Il montre l'investissement privé national relatif DPrIA qui est mis à profit par les investissements publics (GAE) dans le secteur agricole. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul                | Source des Données  |
|---|---|--|-----------------------------------|---|
| Montant total des investissements dans le secteur agricole, TAI   | Il est composé de tous les investissements dans le secteur agricole qui comprennent les dépenses gouvernementales dans l'agriculture, les investissements privés nationaux, les investissements étrangers directs et l'aide publique au développement ainsi que les autres sources officielles de flux. Les données TAI peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales. | Les statistiques TAI peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales. | TAI                               | Statistiques monétaires et financières du gouvernement; Division statistique de la FAO  |
| Dépenses Agricoles du Gouvernement (Icu), GAE   | Dépenses engagées pour un ensemble d'activités d'appui administratif, de construction et d'exploitation liées à la production de cultures, à l'élevage, à la sylviculture et à la pêche ... telles que définies dans le profil PC 2.1i  | Les statistiques GAE peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales. | GAE                               | Manuel des statistiques des finances publiques du FMI; Note d'Orientation de l'UA   |
| Aide publique au développement (APD) pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, décaissements bruts, agAPDD | Dépenses réelles d'APD pour les activités liées à la production des cultures, du bétail, de la sylviculture et de la pêche ... telles que définies dans le profil PC 2.1iii   | Les statistiques GAE peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales. | agAPDD                            | Système de Notification des pays créanciers de l'OCDE et chiffres relatifs aux décaissements par pays figurant dans les bases de données nationales |
| Investissement Direct Etranger, IDE   | Investissement Direct du Secteur Privé étranger (IDE)   | Les statistiques IDE peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales  | IDE                               |   |
| Investissements Privés Nationaux dans l'Agriculture, DPrIA  | Composés de prêts axés sur les investissements fournis par le secteur bancaire au secteur agricole, ainsi que les investissements en participations privées.  | - TAI<br>- GAE<br>- agAPDD<br>- IDE  | DPrIA = TAI - GEA - agAPDD<br>IDE | Statistiques Monétaires et Financières du Gouvernement; Division statistique de la FAO  |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée, le Ratio de l'investissement privé local à l'investissement publique dans l'agriculture est  $tDPrPb = (DPrIA / GAE) \times 100$ .

Thème 2

Financement de l'Investissement dans l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP)

**CP 2.3 Investissement Direct du Secteur Privé Etranger dans l'Agriculture.**

1. Objectif de la CP

Mettre en place et renforcer les mécanismes en vue d'attirer l'Investissement direct privé étranger dans l'Agriculture.

2. Cible de Performance

**Veiller à ce que l'investissement public impulse à au moins X fois les investissements étrangers directs privés dans le secteur agricole d'ici 2025.**

*Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 2(b) .... Moyenne des 10 meilleurs ratios de tFPrPb*

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Ratio de l'investissement direct privé étranger à l'investissement public dans l'agriculture (tFPrPb).<br><br><b>MUET</b> | L'investissement du secteur privé se définit comme toute utilisation des ressources du secteur privé destinée à accroître la production ou le revenu futur de la production, à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles liées à l'agriculture (sol, eau etc.), à améliorer la gestion de l'eau ou des terres etc. L'accroissement des investissements est la principale source de croissance économique dans les secteurs agricoles et dans les autres secteurs économiques. L'investissement du secteur privé est essentiel car il indique que l'investissement est perçu par les agents privés comme ayant un rendement financier positif et est donc susceptible de conduire à des augmentations durables de la production agricole. Il montre les investissements relatifs privés étrangers FPRIA qui sont utilisés par les investissements publics (GAE) dans le secteur agricole. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul | Source des Données   |
|--|---|--|--------------------|--|
| Investissement Étranger Direct, FDI                          | Investissement direct du secteur privé étranger (FDI)   | Les données FDI peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales | FDI                | Statistiques monétaires et financières du gouvernement; Division statistique de la FAO |
| Dépenses du gouvernement dans le secteur agricole (Icu), GAE | Dépenses engagées pour un ensemble d'activités d'appui administratif, de construction et d'exploitation liées à la production de cultures, à l'élevage, à la sylviculture et à la pêche ... <u>telles que définies dans le profil PC 2.1i</u> | Les données GAE peuvent être rendues disponibles par les statistiques nationales | GAE                | Manuel des statistiques des finances publiques du FMI; Note d'Orientation de l'UA      |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée, le Ratio de l'investissement direct privé étranger à l'investissement public dans l'agriculture est **tFPrPb = (FDI / GAE) x 100**.

| Thème 2                             |  | Financement de l'Investissement dans l'Agriculture  |  |                           |
|-------------------------------------|--|---|--|---------------------------|
| Catégorie de Performance (CP)       |  | CP 2.4 l'Accès aux Finances   |  |                           |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Accroître l'accès des petits exploitants agricoles et des ménages ruraux à l'utilisation des services financiers aux fins de transactions agricoles (achat d'intrants, machines, technologies de stockage, etc.) |   |  |                           |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Veiller à ce que 100% des hommes et femmes engagés dans l'agriculture aient accès aux services financiers pour pouvoir exercer leurs activités agricoles..   |   |  |                           |
|                                     | Référence dans la Déclaration de Malabo:   |   | Décl. de Malabo 2(c) et ODD Objectif 1, 1.4  |                           |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>  | <b>Définition / Explication</b>   |  |                           |
|                                     | Proportion d'hommes et de femmes dans l'agriculture ayant un accès aux services financiers ( $tAgFs$ )   | <p>L'utilisation des services financiers est jugée essentielle pour accroître la productivité agricole des petits exploitants. Au nombre des services financiers figurent les comptes d'épargne, le crédit, les paiements numériques, la microfinance et l'assurance. Il est clair que les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'utiliser ces services. La dépendance continue à l'égard de la liquidité perpétue la marginalisation des pauvres et les empêche de profiter des opportunités économiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'agriculture et d'absorber les chocs sans tomber plus profondément dans la pauvreté.</p> <p>Les hommes et les femmes pris en compte dans ce profil sont tous les membres du ménage de 15 ans et plus.</p> |  |                           |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>  | <b>Définition</b>   | <b>Données Requises</b>  | <b>Méthodes de Calcul</b> |
|                                     | 1. Nombre total d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture, $NtAg$   | Total number number of men and women engaged in agriculture.  | Données démographiques de base et mesure de la pauvreté (disponibles via FI).<br>- Nombre total d'hommes engagés dans l'agriculture, $NtAgM$<br>- Nombre total de femmes engagées dans l'agriculture, $NtAgW$                  | $NtAg = NtAgM + NtAgW$    |
|                                     | 2. Nombre d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui ont accès à des services financiers, $NfsAg$  | <p>Nombre d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture qui sont financièrement inclus.</p> <p>L'inclusion financière inclut l'usage d'au moins un des services financiers, notamment les institutions financières bancaires et non bancaires (comptes bancaires et d'épargne), argent mobile, etc.</p>  | <p>- Nombre d'hommes engagés dans l'agriculture ayant accès à des services financiers, <math>NfsAgM</math></p> <p>- Nombre de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès à des services financiers, <math>NfsAgW</math></p> | $NfsAg = NfsAgM + NfsAgW$ |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année donnée (t), la Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès à des services est :   |   |  |                           |
|                                     | $tAgFs_t = 100 \times NfsAg / NtAg$  |   |  |                           |

**Thème de Performance 3:**  
**Éradication de la faim**

## Thème 3

## Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

## CP 3.1i Accès aux Intrants et aux Technologies Agricoles

1. Objectif de la CP

Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et pour stimuler la productivité agricole.

2. Cible de Performance

Assurer une utilisation minimale d'engrais pour le développement de l'agriculture en Africaine à un niveau de consommation d'au moins 50 kilogrammes par hectare de terres arables, de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Consommation d'engrais (kilogramme de nutriments par hectare de terres arables) (Fz) | La consommation totale d'engrais (organique et/ou non organique) est divisée par les terres arables et les superficies permanentes des cultures pour obtenir la consommation en nutriments / terres arables et cultures permanentes. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données |
|---|---|---|---|--------------------|
| 1. Consommation totale d'engrais (N+P, N+P+K) en Kg, Fc | Quantité d'engrais en tonnes métriques de nutriments végétaux consommés dans l'agriculture par un pays donné (Code FAO 5157)  | Engrais azotés (Nombre total de nutriments N ) (Code FAOSTAT 3102)<br><br>Engrais phosphatés (Nombre total de nutriments P205 ) (Code FAOSTAT 3103)<br><br>Engrais potassiques (Nombre total de nutriments K20) (Code FAOSTAT 3104) | Consommation totale d'engrais (N+P, N+P+K): Les différents engrais déclarés sont additionnés pour obtenir la consommation totale d'engrais. Fc<br><br>Fc = Sum (Fci)  | FAO                |
| Terres arables et cultures permanentes en hectare, L    | - Les terres arables sont les terres cultivées temporairement (les superficies cultivées ne sont comptées qu'une seule fois), les prairies temporaires pour la tonte ou le pâturage, les terres sous maraîchage et les potagers et les terres temporairement en jachère (moins de cinq ans). Les terres abandonnées résultant de la culture itinérante ne sont pas comprises dans cette catégorie<br>- Les cultures permanentes sont les terres cultivées avec des cultures sur le long terme qui ne doivent pas être replantées pendant plusieurs années (telles que le cacao et le café); La terre sous les arbres et les arbustes produisant des fleurs, comme les roses et le jasmin; Et les pépinières (sauf les arbres forestiers, qui doivent être classées dans la catégorie "forêt"). Les prairies et les pâturages permanents sont exclus des terres cultivées en permanence. | Terres arables (Code FAO 6621)<br>Culture pérenne (Code FAOSTAT 6650)   | La consommation totale d'engrais est divisée par les terres arables et les superficies permanentes cultivées pour obtenir la consommation en nutriments / terres arables et cultures pérennes; L <sub>i</sub> | FAO                |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (i) donnée, la consommation d'engrais (kilogramme de nutriments par hectare de terres arables) est donnée par le rapport  $Fz = Fc / L$

**Thème 3**

*Éradication de la Faim*

Catégorie de Performance (CP)

**CP 3.1ii Accès aux Intrants et aux Technologies Agricoles**

**1. Objectif de la CP**

Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et pour stimuler la productivité agricole.

**2. Cible de Performance**

**Augmenter de 100% la superficie des zones irriguées (selon sa valeur observée en 2000), d'ici 2025.**

*Référence dans la Déclaration de Malabo:* Vision Africaine de l'Eau 2025

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Taux de croissance de la superficie des zones irriguées par rapport à sa valeur en 2000 ( <b>RiIA</b> ). | Les zones irriguées (IA) sont la superficie totale équipée pour l'irrigation. Le taux d'augmentation des superficies irriguées (RIA) est la variation (%) de sa valeur en 2000. |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité                | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul                      | Source des Données |
|---------------------------------|--|---|---|--------------------|
| zones irriguées ( $IA_{2000}$ ) | Superficie totale irriguée dans le pays, telle que rapportée en 2000.                                      | Zones identifiées dans le pays qui sont irriguées en l'an 2000.         | Somme de toutes les zones enregistrées. |                    |
| zones irriguées ( $IA_t$ )      | Nombre total d'aires irriguées dans le pays, telles que déclarées pour l'année de l'évaluation, l'année t. | Zones identifiées dans le pays qui sont sous irrigation dans l'année t. | Somme de toutes les zones enregistrées. |                    |

**5. Calcul de l'Indicateur**

Pour une année donnée (i), le Taux de Croissance de la superficie des zones irriguées (en %) est:  $RiIA = 100 \times (IA_t - IA_{2000}) / IA_{2000}$

Thème 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

CP 3.1iii Accès aux Intrants et aux Technologies Agricoles

1. Objectif de la CP

Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et pour stimuler la productivité agricole.

2. Cible de Performance

**Doubler (augmenter de 100%) les niveaux actuels d'intrants agricoles de qualité pour les cultures (semences), le bétail (race) et la pêche (alevins), de 2015 à 2025.**

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Taux de croissance du ratio d'intrants agricoles de qualité fournis (semences, race, alevins) par rapport au besoin total national en intrants du produit ( $tAgI$ ). | Les intrants (semences de qualité des variétés améliorées, race et alevins améliorés) fournis ou vendus par rapport aux besoins nationaux en matière d'intrants. C'est une évaluation de la manière dont les intrants de qualité sont utilisés pour stimuler la production du produit considéré. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul   | Source des Données                        |
|---|---|---|--|---|
| 1. Total des besoins nationaux en intrants agricoles de qualité pour le produit considéré $i$ ( $AgR_i$ )                             | <p>- Cultures: quantité de semences (variétés améliorées et locales) requise pour cultiver la superficie totale d'au moins une culture sélectionnée parmi les cinq chaînes de valeur prioritaires.</p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): nombre total de femelles bovines en âge de procréer.</p> <p>- Élevage (volaille): nombre total de poulets.</p> <p>- Poisson: capacité totale (en nombre de poissons) des étangs à poissons.</p>   | <p>- Cultures: <br/>*Superficie totale cultivée en utilisant les semences des variétés améliorées et locales de la culture sélectionnée, <math>Ac_i</math> <br/>*Taux de semence recommandé de la culture sélectionnée, <math>R_s_i</math></p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): <math>NfcRa</math></p> <p>- Élevage (volaille): <math>Nch</math></p> <p>- Poisson: <math>Cfp</math></p> | <p>- Cultures: <br/><math>AgR_i = Ac_i \times R_s_i</math></p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): <br/><math>AgR_i = NfcRa</math></p> <p>- Élevage (volaille): <br/><math>AgR_i = Nch</math></p> <p>- Poisson: <br/><math>AgR_i = Cfp</math></p>         | Statistiques Nationales<br>FAO            |
| 2. Intrants agricoles de qualité fournis pour le produit $i$ ( $AgI_i$ )  | <p>- Cultures: Graines de qualité des variétés améliorées de la culture sélectionnée vendues aux agriculteurs pour production.</p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): nombre de bovins femelles en âge de procréer par insémination artificielle.</p> <p>- Bétail (volaille): nombre de poussins d'un jour (DOC) fournis ou vendus.</p> <p>- Poisson: nombre d'alevins améliorés fournis ou vendus.</p>   | <p>- Cultures: <br/>*Pour le produit, quantité totale de semences de qualité améliorées des variétés vendues <math>i</math>, <math>QqSivS</math></p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): <br/><math>NfcRaI</math></p> <p>- Bétail (volaille): <math>N_{doc}</math></p> <p>- Poisson: <math>N_{fgI}</math></p>  | <p>- Cultures: <br/><math>AgI_i = QqSivS</math> (counting)</p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): <br/><math>AgI_i = NfcRaI</math></p> <p>- Bétail (volaille): <br/><math>AgI_i = N_{doc}</math></p> <p>- Poisson: <br/><math>AgI_i = N_{fgI}</math></p> | Statistiques Nationales<br>FAO            |
| 3. Ratio des intrants agricoles de qualité fournis pour l'ensemble des besoins d'intrants nationaux pour le produit de base ( $R_i$ ) | <p>- Cultures: Niveau auquel les semences de qualité des variétés améliorées sont utilisées à l'échelle nationale par les agriculteurs.</p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc): Niveau auquel les races améliorées sont utilisées au niveau national par les agriculteurs.</p> <p>- Bétail (volaille): Niveau auquel les DOC sont utilisés au niveau national par les agriculteurs.</p> <p>- Poisson: Niveau auquel les alevins améliorés sont utilisés au niveau national par les agriculteurs.</p> | <p>- Cultures:</p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc) :</p> <p>- Bétail (volaille) :</p> <p>- Poisson:</p> <p><math>AgR_i</math> et <math>AgI_i</math></p>   | <p>- Cultures:</p> <p>- Élevage (bétail, mouton, chèvre, porc) :</p> <p>- Bétail (volaille) :</p> <p>- Poisson:</p> <p><math>R_i = AgI_i / AgR_i</math></p>  | FAOstat ou Statistiques Nationales<br>FAO |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée (t), le taux de croissance du ratio entre les intrants agricoles de qualité fournis et les besoins totaux des intrants nationaux pour un produit de base (en %), est:  $tAgI_t = 100 \times (R_t - R_{2015}) / R_{2015}$

**Thème 3** *Éradication de la Faim*

Catégorie de Performance (CP) **CP 3.1iv Accès aux Intrants et aux Technologies Agricoles**

**1. Objectif de la CP** Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et pour stimuler la productivité agricole.

**2. Cible de Performance** **Accès de tous les agriculteurs aux services de conseils agricoles de qualité qui transmettent des connaissances, fournissent des informations et d'autres services pertinents au plan local.**  
*Référence dans la Déclaration de Malabo:* *Décl. de Malab 3(a), ODD*

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services de Conseils Agricoles (FAGAS) | La vulgarisation agricole a pour fonction de fournir aux communautés rurales une connaissance systématique et participative sur les techniques et compétences agronomiques pour les communautés rurales de manière systématique et participative. Cet indicateur est le pourcentage d'agriculteurs ayant accès à des services de conseils agricoles par la formation, l'échange d'informations et les autres services d'appui aux agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises des chaînes de valeur rurales. |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul   | Source des Données  |
|--|---|--|--|---|
| 1. Nombre d'agriculteurs <sup>(1)</sup> ayant accès aux services de conseils agricoles, NFAGAS | Agriculteurs ayant accès à des Services de Conseils Agricoles (AAS) par la formation, l'échange d'informations et les autres services liés à l'appui à la vulgarisation aux agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises des chaînes de valeur rurales. L'AAS peut être fourni par les services publics de vulgarisation, les entreprises privées de l'agroalimentaire, les OSC, les organisations paysannes, les coopératives. Le service consultatif peut être organisé par des formations physiques, les TIC, la vidéo, les brochures, les instituts de formation agricole etc. | Nombre total et couverture des agriculteurs par les agents de vulgarisation agricole | Somme de tous les agriculteurs enregistrés couverts par des agents de vulgarisation ou ayant accès à l'AAS par d'autres moyens | Données administratives et / ou enquêtes auprès des ménages agricoles |
| 2. Nombre total d'agriculteurs, NF   | Nombre total d'agriculteurs impliqués dans la production végétale, l'élevage, la pêche et la sylviculture.  | Nombre total d'agriculteurs  | Somme de tous les agriculteurs enregistrés   | Données administratives et / ou enquêtes auprès des ménages agricoles |

**5. Calcul de l'Indicateur** Pour une année (i) donnée, la **proportion d'agriculteurs ayant accès aux Services de Conseils Agricoles**,  $AFAGAS_i = (NFAGAS_i / NF_i) \times 100$

<sup>(1)</sup> Le nombre de ménages d'agriculteurs peut être utilisé pour calculer le ratio, si cela est la donnée collectée par le pays

Thème 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

**CP 3.1v Accès aux Intrants et aux Technologies Agricoles**

1. Objectif de la CP

Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et des produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la sylviculture et stimuler la productivité agricole.

2. Cible de Performance

Augmenter le niveau des investissements dans le domaine de la recherche et le développement agricoles à au moins 1% du PIB agricole de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Dépenses totales liées à la recherche agricole en pourcentage du PIB agricole ( $\dagger$ TARS) | Le total des dépenses en R&D agricole (hors secteur privé à but lucratif) comme part du AgPIB, offre des informations utiles sur les niveaux relatifs des investissements en R & D agricoles dans les différents pays et au fil du temps. Il convient, toutefois, de noter qu'ils ne tiennent pas compte de l'environnement politique et institutionnel dans lequel se déroule la recherche agricole, la taille et la structure du secteur agricole et de l'économie d'un pays ou des différences qualitatives entre pays en matière de performance de la recherche; à interpréter avec prudence (ASTI). Les données relatives aux dépenses en R & D agricole sont divisées par les valeurs totales de l'AgPIB tirées des Indicateurs du Développement dans le Monde. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité                                    | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul | Source des Données                                    |
|---|---|--|--------------------|---|
| Total des dépenses dans la recherche agricole, TARS | Les données nationales sur les dépenses en matière de recherche agricole de l'ASTI sont réparties entre les dépenses liées aux salaires, aux coûts d'exploitation et de programme et aux investissements en capital des organismes gouvernementaux, à but non lucratif et de l'enseignement supérieur. Les données sur les dépenses des entités privées sont exclues, faute de disponibilité. Dépenses de R & D agricole (excluant le secteur privé à but lucratif) | - Salaires<br>(W)=FTE phd * Wphd +FTE<br>msc*Wmsc+FTEbsc*Wbsc<br><br>- Coût du Programme et des Opérations (POC)<br><br>- Investissements en capitaux (CI) | TARS= W +POC +CI   | ASTI<br>(www.asti.cgiar.org/data)/<br>Pays/ NARS/NARI |
| 2. Valeur ajoutée agricole, AgGDP                   | Se référer au profil PC 3.2i  |  | AgGDP              | Pays / Bureau National de la Statistique/WDI          |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée, les Dépenses totales liées à la recherche agricole en pourcentage du PIB agricole, est  $\dagger$ TARS =TARS/AgGDP x 100

| Thème 4  |   | Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture   |   | OU  |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
|--|---|--|---|---|--|------------------|--------------------------|--|---|--------------------|---|---|---|--|---|---|--|------------------------------------|---|---|
| Catégorie de Performance (CP)  |   | CP 3.1vi Accès aux Intrants et aux Technologies Agricoles  |   |   |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| <b>1. Objectif de la CP</b>  |   | Promouvoir l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, de l'irrigation, de la mécanisation et de produits agrochimiques pour les cultures, la pêche, l'élevage et la foresterie afin de stimuler la productivité agricole.   |   |   |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| <b>2. Cible de Performance</b>   |   | Veiller à ce que 100% des agriculteurs et des agro-industries intéressés par l'agriculture aient le droit d'accéder aux terres requises.   |   |   |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
|  |   | Référence dans la Déclaration de Malabo:   |   | Décl. de Malab 3(a), ODD  |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| <b>3. Indicateur de Performance</b>  |   | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Définition / Explication</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés (tHHSL).</td> <td> <p>La terre est la ressource clé nécessaire à la production agricole et il est largement prouvé qu'un régime foncier sécurisé est nécessaire pour investir dans les nouvelles technologies et les pratiques durables. Alors que les hommes sont confrontés à un certain nombre de causes potentielles d'insécurité foncière, notamment un mauvais système juridique et des récupérations potentielles par de puissantes élites ou par le gouvernement, les femmes sont confrontées à une précarité supplémentaire si leurs droits ne sont pas reconnus par la famille, la loi. La mesure idéale consisterait à garantir la sécurité foncière, comme l'indiquent les hommes et les femmes eux-mêmes.</p> <p>Le contexte social et juridique relatif à la propriété foncière varie d'un pays à l'autre. La définition de la propriété sera faite de façon appropriée pour chaque contexte. Par exemple, lorsque l'État possède officiellement la totalité des terres, la propriété pourrait être définie comme étant celle des personnes ayant des certificats d'utilisation des terres. Cet indicateur inclut ceux qui possèdent des terres individuellement et ceux qui la possèdent conjointement en tant que propriétaires fonciers, même si les droits associés à la propriété individuelle et conjointe peuvent différer et peuvent varier d'un contexte à l'autre.</p> <p>Cet indicateur, c'est-à-dire la proportion de femmes adultes rurales qui possèdent des terres, est préférable à un autre indicateur couramment utilisé, le pourcentage de propriétaires fonciers qui sont des femmes. Le premier indicateur utilise toutes les femmes [hommes] comme dénominateur, tandis que le second utilise le nombre de propriétaires terriens. L'inconvénient de cette dernière mesure est que nous perdons de l'information sur le nombre ou peu de personnes possédant des terres.</p> </td> </tr> </tbody> </table> |   |   |  | Indicateur       | Définition / Explication | Proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés (tHHSL). | <p>La terre est la ressource clé nécessaire à la production agricole et il est largement prouvé qu'un régime foncier sécurisé est nécessaire pour investir dans les nouvelles technologies et les pratiques durables. Alors que les hommes sont confrontés à un certain nombre de causes potentielles d'insécurité foncière, notamment un mauvais système juridique et des récupérations potentielles par de puissantes élites ou par le gouvernement, les femmes sont confrontées à une précarité supplémentaire si leurs droits ne sont pas reconnus par la famille, la loi. La mesure idéale consisterait à garantir la sécurité foncière, comme l'indiquent les hommes et les femmes eux-mêmes.</p> <p>Le contexte social et juridique relatif à la propriété foncière varie d'un pays à l'autre. La définition de la propriété sera faite de façon appropriée pour chaque contexte. Par exemple, lorsque l'État possède officiellement la totalité des terres, la propriété pourrait être définie comme étant celle des personnes ayant des certificats d'utilisation des terres. Cet indicateur inclut ceux qui possèdent des terres individuellement et ceux qui la possèdent conjointement en tant que propriétaires fonciers, même si les droits associés à la propriété individuelle et conjointe peuvent différer et peuvent varier d'un contexte à l'autre.</p> <p>Cet indicateur, c'est-à-dire la proportion de femmes adultes rurales qui possèdent des terres, est préférable à un autre indicateur couramment utilisé, le pourcentage de propriétaires fonciers qui sont des femmes. Le premier indicateur utilise toutes les femmes [hommes] comme dénominateur, tandis que le second utilise le nombre de propriétaires terriens. L'inconvénient de cette dernière mesure est que nous perdons de l'information sur le nombre ou peu de personnes possédant des terres.</p> |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| Indicateur   | Définition / Explication  |  |   |   |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| Proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés (tHHSL). | <p>La terre est la ressource clé nécessaire à la production agricole et il est largement prouvé qu'un régime foncier sécurisé est nécessaire pour investir dans les nouvelles technologies et les pratiques durables. Alors que les hommes sont confrontés à un certain nombre de causes potentielles d'insécurité foncière, notamment un mauvais système juridique et des récupérations potentielles par de puissantes élites ou par le gouvernement, les femmes sont confrontées à une précarité supplémentaire si leurs droits ne sont pas reconnus par la famille, la loi. La mesure idéale consisterait à garantir la sécurité foncière, comme l'indiquent les hommes et les femmes eux-mêmes.</p> <p>Le contexte social et juridique relatif à la propriété foncière varie d'un pays à l'autre. La définition de la propriété sera faite de façon appropriée pour chaque contexte. Par exemple, lorsque l'État possède officiellement la totalité des terres, la propriété pourrait être définie comme étant celle des personnes ayant des certificats d'utilisation des terres. Cet indicateur inclut ceux qui possèdent des terres individuellement et ceux qui la possèdent conjointement en tant que propriétaires fonciers, même si les droits associés à la propriété individuelle et conjointe peuvent différer et peuvent varier d'un contexte à l'autre.</p> <p>Cet indicateur, c'est-à-dire la proportion de femmes adultes rurales qui possèdent des terres, est préférable à un autre indicateur couramment utilisé, le pourcentage de propriétaires fonciers qui sont des femmes. Le premier indicateur utilise toutes les femmes [hommes] comme dénominateur, tandis que le second utilise le nombre de propriétaires terriens. L'inconvénient de cette dernière mesure est que nous perdons de l'information sur le nombre ou peu de personnes possédant des terres.</p> |  |   |   |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| <b>4. Désagrégation</b>  |   | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre/ Unité</th> <th>Définition</th> <th>Données Requises</th> <th>Méthodes de Calcul</th> <th>Source des Données</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Nombre total de ménages agricoles dans le pays, N<sub>FHh</sub></td> <td>Les ménages agricoles ruraux sont ceux qui sont engagés dans toute forme d'agriculture (élevage, cultures, pêche)</td> <td>Données démographiques, recensement agricole. Il est préférable de désagréger cet indicateur afin de montrer la propriété par sexe (masculin, féminin et mixte), car la dimension sexospécifique de la propriété foncière est un indicateur d'inclusivité critique.</td> <td></td> <td>LSMS-ISA ou Base de Données du Genre et des Droits fonciers de la FAO</td> </tr> <tr> <td>2. Nombre d'exploitations agricoles avec droits fonciers garantis, NFHhSL</td> <td> <p>Nombre de ménages où au moins un membre est en mesure de démontrer, documentation à l'appui, des droits de propriété.</p> <p>La propriété foncière est définie en fonction du contexte local et la définition de la propriété varie d'un pays à l'autre. Seules quelques enquêtes reflètent la propriété conjointe.</p> </td> <td>Données d'enquêtes sur les ménages</td> <td> <p>Doubons, ménages urbains, hommes / femmes de moins de 18 ans et données manquantes exclues.</p> <p>Les résultats sont non pondérés</p> </td> <td>LSMS-ISA ou Base de Données du Genre et des Droits fonciers de la FAO</td> </tr> </tbody> </table>   |   |   |  | Paramètre/ Unité | Définition               | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données | 1. Nombre total de ménages agricoles dans le pays, N <sub>FHh</sub> | Les ménages agricoles ruraux sont ceux qui sont engagés dans toute forme d'agriculture (élevage, cultures, pêche) | Données démographiques, recensement agricole. Il est préférable de désagréger cet indicateur afin de montrer la propriété par sexe (masculin, féminin et mixte), car la dimension sexospécifique de la propriété foncière est un indicateur d'inclusivité critique. |  | LSMS-ISA ou Base de Données du Genre et des Droits fonciers de la FAO | 2. Nombre d'exploitations agricoles avec droits fonciers garantis, NFHhSL | <p>Nombre de ménages où au moins un membre est en mesure de démontrer, documentation à l'appui, des droits de propriété.</p> <p>La propriété foncière est définie en fonction du contexte local et la définition de la propriété varie d'un pays à l'autre. Seules quelques enquêtes reflètent la propriété conjointe.</p> | Données d'enquêtes sur les ménages | <p>Doubons, ménages urbains, hommes / femmes de moins de 18 ans et données manquantes exclues.</p> <p>Les résultats sont non pondérés</p> | LSMS-ISA ou Base de Données du Genre et des Droits fonciers de la FAO |
| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données  |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| 1. Nombre total de ménages agricoles dans le pays, N <sub>FHh</sub>              | Les ménages agricoles ruraux sont ceux qui sont engagés dans toute forme d'agriculture (élevage, cultures, pêche)   | Données démographiques, recensement agricole. Il est préférable de désagréger cet indicateur afin de montrer la propriété par sexe (masculin, féminin et mixte), car la dimension sexospécifique de la propriété foncière est un indicateur d'inclusivité critique.  |   | LSMS-ISA ou Base de Données du Genre et des Droits fonciers de la FAO |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| 2. Nombre d'exploitations agricoles avec droits fonciers garantis, NFHhSL        | <p>Nombre de ménages où au moins un membre est en mesure de démontrer, documentation à l'appui, des droits de propriété.</p> <p>La propriété foncière est définie en fonction du contexte local et la définition de la propriété varie d'un pays à l'autre. Seules quelques enquêtes reflètent la propriété conjointe.</p>  | Données d'enquêtes sur les ménages   | <p>Doubons, ménages urbains, hommes / femmes de moins de 18 ans et données manquantes exclues.</p> <p>Les résultats sont non pondérés</p> | LSMS-ISA ou Base de Données du Genre et des Droits fonciers de la FAO |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>   |   | Pour une année donnée (t), la proportion de ménages agricoles possédant des titres fonciers sécurisés, tHHSL est : $tHHSL_t = 100 \times NFHhSL_t / N_tFHh_t$  |   |   |  |                  |                          |  |   |                    |   |   |   |  |   |   |  |                                    |   |   |

| Thème 3                             |   | Éradication de la Faim  |   |                           |
|-------------------------------------|---|---|---|---------------------------|
| Catégorie de Performance (CP)       |   | CP 3.2i Productivité Agricole   |   |                           |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Accroître la productivité agricole.   |   |   |                           |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Doublé (augmenter de 100%) les niveaux actuels de productivité du travail agricole de 2015 à 2025.                                    |   |   |                           |
|                                     | <i>Référence dans la Déclaration de Malabo:</i>   |   | <i>Décl. de Malab 3(a)</i>  |                           |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>   | <b>Définition / Explication</b>   |   |                           |
|                                     | Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants, par travailleur agricole ( $\dagger$ AgW). | La valeur ajoutée agricole par travailleur est une mesure de la productivité agricole. La valeur ajoutée dans l'agriculture mesure la production du secteur agricole (Classification Internationale Type par Industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rev.4 ou Divisions de la CITI 1 à 5) moins la valeur des intrants intermédiaires. L'agriculture comprend la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que la production végétale et la production animale (WDI, Word Bank, 2016).   |   |                           |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>   | <b>Définition</b>   | <b>Données Requises</b>   | <b>Méthodes de Calcul</b> |
|                                     | 1. Valeur ajoutée de l'agriculture en Dollars américains constants (AgGDP)  | L'agriculture correspond aux divisions 1-5 de la CITI et comprend la sylviculture, la chasse et la pêche, ainsi que l'ensemencement des cultures et la production animale. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après addition de tous les produits et soustraction des intrants intermédiaires. Il est calculé sans tenir compte des déductions pour amortissement des actifs fabriqués ou de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée par la Classification Internationale Type par Industrie (CITI), révision 3 (WDI, Banque mondiale, 2016) | Valeur totale ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants (AgGDP) |                           |
|                                     | 2. Travailleur agricole (W)   | Le terme "travailleurs agricoles" est utilisé de préférence à "ouvriers agricoles" car il reflète mieux le caractère général des plantations, de l'horticulture, de la transformation agricole primaire et de la pisciculture et reconnaît que les travailleurs agricoles salariés font partie de la grande population active rurale (FAO, ILO et IUF, 2007)  | Nombre total de travailleurs agricoles (W)                                      |                           |
|                                     | 3. Valeur ajoutée agricole par travailleur agricole (Dollars américains constants de 2010) AgW  | Valeur ajoutée agricole totale, divisée par le nombre total de travailleurs agricoles pour les années 2011-2015.  |   | $AgW = AgGDP / W$         |
|                                     | 4. Valeur de référence de AgW ( $AgW_{2015}$ )  | La valeur de base est une valeur quinquennale moyenne, de 2011 à 2015.  |   | $AgW_{2015}$              |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année (t) donnée, le Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole (en %) est :          |   |   |                           |
|                                     | $\dagger AgW_t = 100 \times (AgW_t - AgW_{2015}) / AgW_{2015}$  |   |   |                           |

Thème 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP) CP 3.2ii Productivité Agricole

1. Objectif de la CP

Accroître la productivité agricole.

2. Cible de Performance

Doubler (augmenter de 100%) les niveaux actuels de productivité des terres de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en Dollars américains constants, par hectare de terres agricoles arables ( $\dot{A}gL$ ). | La valeur ajoutée agricole par hectare de terre est une mesure de la productivité agricole. L'agriculture comprend la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que l'ensemencement des cultures et la production animale (WDI, Banque Mondiale, 2016). |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données                 |
|--|--|--|---------------------|------------------------------------|
| 1. Valeur ajoutée de l'agriculture en Dollars américains constants (AgGDP)                                     | Se référer au profil CP 3.2i<br><br>Dans ce cas spécifique, considérer <u>Retrancher la contribution de la pêche, de la valeur totale de AgGDP ( Total AgGDP - PIB de la pêche )</u>   | Valeur ajoutée totale de l'agriculture en Dollars américains constants (AgGDP révisé). |                     | Statistiques Nationales<br>WDI FAO |
| 2. Terres arables agricoles (L)  | Les terres arables (hectares) comprennent les terres définies par la FAO comme terres cultivées temporairement (les superficies doublement cultivées sont prises en compte une fois), les prairies temporaires pour la tonte ou les pâturages, les terres sous maraîchage ou les potagers et les terres temporairement en jachère. Les terres abandonnées du fait de la culture itinérante sont exclues. | Total des terres arables agricoles à l'hectare (L)                                     |                     | Statistiques Nationales<br>WDI FAO |
| 3. Valeur ajoutée agricole par hectare de terres arables agricoles (AgL)                                       | Valeur ajoutée de l'agriculture divisée par le total des terres arables agricoles en hectare.  |  | $AgL = AgGDP / L$   |                                    |
| 4. Valeur de base de la valeur ajoutée agricole par hectare de terres arables agricoles (AgL <sub>2015</sub> ) | La valeur de base est une valeur quinquennale moyenne de 2011 à 2015.  |  | AgL <sub>2015</sub> |                                    |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (i) donnée, le Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants, par hectare de terres arables agricoles (en %) est :  $\dot{A}gL_t = 100 \times (AgL_t - AgL_{2015}) / AgL_{2015}$

Thème 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP) CP 3.2iii Productivité Agricole

1. Objectif de la CP

Accroître la productivité agricole.

2. Cible de Performance

Doubler (augmenter de 100%) les niveaux actuels de rendement agricole de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Taux de croissance des rendements pour les cinq produits nationaux prioritaires et, éventuellement, pour les 11 produits agricoles prioritaires de l'UA (*) ( $\%Y$ ). | Production par unité de surface de produits. Dans la plupart des cas, les données sur le rendement ne sont pas enregistrées, mais obtenues en divisant les données de production par les données sur la superficie récoltée (FAO). |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul | Source des Données             |
|---|---|---|--------------------|--------------------------------|
| 1. Production totale pour chaque produit ( $P_d$ )                      | Les données sur la production se réfèrent à la production réelle récoltée du champ ou du verger et des jardins, à l'exclusion des pertes liées à la récolte et au battage et à la partie de la récolte non récoltée pour une raison quelconque. La Production comprend donc les quantités de produits (cultures, produits d'élevage, poissons etc.) vendus sur le marché (production commercialisée) et les quantités consommées ou utilisées par les producteurs (autoconsommation) (FAO). | Production pour chaque produit, en tonnes, (t)  |                    | Statistiques Nationales<br>FAO |
| 2. Taille totale de l'unité de production pour chaque produit ( $L_i$ ) | L'unité de production peut être exprimée en terme de surface du terrain sur lequel une culture est cultivée, les bovins pour le bétail etc.   | Taille de l'unité de production pour les produits individuels (hectare pour les cultures, bovin pour le bétail, etc.) |                    | Statistiques Nationales<br>FAO |
| 3. Rendement ( $Y_i$ )  | Production totale divisée par la superficie totale pour les produits.   |   | $Y_i = P_d / L_i$  | FAOstat ou données nationales  |
| 4. Valeur de base ( $Y_{2015}$ ) du rendement                           | La valeur de base ( $Y_{2015}$ ) est une moyenne des trois valeurs triennales ou quinquennales de 2011 to 2015.   |   | $Y_{2015}$         |                                |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (i) donnée, le Taux de croissance des rendements pour chaque produit prioritaire (en %) est :

$$\%Y_i = 100 \times (Y_i - Y_{2015}) / Y_{2015}$$

(\*) Les 11 produits prioritaires de l'UA sont:

le Riz, le Maïs, les Légumes, le Coton, l'Huile de Palme, la Viande bovine, la Laiterie, la Volaille et les Poissons, le Manioc, le Sorgho et le Mil.

Thème 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

CP 3.3 Pertes Post-Récoltes

1. Objectif de la CP

Fournir un appui logistique à toutes les étapes de la chaîne de production alimentaire (champ / récolte, stockage, transformation, transport, marché de détail final) en vue de limiter la dégradation tant en quantité qu'en qualité des denrées alimentaires produites.

2. Cible de Performance

Réduire de moitié (diminuer de 50%) les niveaux actuels de pertes post-récoltes (PHL), de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Taux de réduction des pertes post-récolte pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et, éventuellement, pour les 11 produits prioritaires de l'agriculture de l'UA (PHL). | Pourcentage de la production totale perdue (quantitative et qualitative) durant toutes les phases du système post-récolte pour les produits prioritaires. Aux fins du présent rapport, les pertes post-récoltes (LGH) sont strictement liées aux pertes qui se produisent à l'occasion de la récolte, du stockage, du transport, de la transformation, de l'emballage et de la commercialisation. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul   | Source des Données                |
|---|--|---|--|-----------------------------------|
| 1. Production en million de tonnes (Pd <sub>i</sub> )   | La production est la récolte totale réelle, à l'exclusion de toutes les pertes et de la partie du produit non récoltée pour quelque raison que ce soit. Elle comprend les quantités de la marchandise vendue sur le marché et les quantités consommées ou utilisées par les producteurs.   | Poids de la production végétale et animale  |  | Source nationale ou FAO ou APHLIS |
| 2. Pertes en million de tonnes (L <sub>s</sub> )  | Les pertes alimentaires concernent toute perte par détérioration ou déchet. Le terme "perte" comprend à la fois les pertes alimentaires et les déchets alimentaires. En fonction de la disponibilité des données, le gaspillage ou le PHL au sens strict sera utilisé et la comparaison d'une année à l'autre sera faite d'une manière cohérente | Poids du produit / produit endommagé ou perdu à chacune des étapes suivantes du système post-récolte qui comprend:<br>- Perte lors de la récolte; L <sub>hv</sub><br>- Perte lors du Stockage; L <sub>st</sub><br>- Perte lors du Transport; L <sub>tr</sub><br>- Perte lors de la Transformation (*); L <sub>pr</sub><br>- Perte lors de l'Emballage; L <sub>pc</sub><br>- Perte lors de la Vente; L <sub>sl</sub> | La perte totale de la marchandise i est:<br><br>L <sub>s</sub> = L <sub>hv</sub> + L <sub>st</sub> + L <sub>tr</sub> + L <sub>pr</sub> + L <sub>pc</sub> + L <sub>sl</sub> | Source nationale ou FAO ou APHLIS |
| 3. Perte post-récolte pour le produit i (PHL <sub>i,t</sub> )   | Perte post-récolte pour le produit i durant l'année t  |   | PHL <sub>i,t</sub> = (L <sub>s,t</sub> / Pd <sub>i,t</sub> ) x 100   | FAOstat ou Données nationales     |
| 4. Valeur de base de la Perte post-récolte à considérer pour l'année de base 2015, (PHL <sub>i,av</sub> ) | Valeur de base de la Perte post-récolte pour le produit i, à considérer pour l'année de base 2015.   |   | PHL <sub>i,av</sub> = moyenne (PHL <sub>i,t</sub> ) <sub>t=2011 to 2015</sub>  | FAOstat or national data          |
| 5. Taux de réduction des pertes post récoltes pour le produit i, (PHL <sub>i,t</sub> )                    | Au regard de la mise en oeuvre de l'engagement sur la perte post-recolte, le taux de reduction de la perte pour le produit i, à l'année t > 2015   |   | PHL <sub>i,t</sub> = 100 x (PHL <sub>i,t</sub> - PHL <sub>i,t</sub> ) / PHL <sub>i,av</sub>  |                                   |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée (t), le Taux moyen de réduction des pertes post récoltes pour (au moins) les 5 produits prioritaires nationaux et éventuellement pour les 11 produits agricoles prioritaires de l'UA (%) est : PHL<sub>t</sub> = moyenne (PHL<sub>i,t</sub>)

(\*) Les 11 produits prioritaires de l'UA sont:

le Riz, le Maïs, les Légumes, le Coton, l'Huile de Palme, la Viande bovine, la Laiterie, la Volaille et les Poissons, le Manioc, le Sorgho et le Mil

(\*) S'assurer d'une consistance dans l'estimation de la perte en utilisant des corrections appropriées. Pour les produits transformés, la valeur obtenue pour la perte doit être divisé par le coefficient de transformation.

| Theme 3                             |  | Éradication de la Faim  |                           |   |   |
|-------------------------------------|--|---|---------------------------|---|---|
| Catégorie de Performance (CP)       |  | CP 3.4 Protection Sociale   |                           |   |   |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Intégrer des mesures pour accroître la productivité agricole par des initiatives de protection sociale visant les groupes sociaux vulnérables en engageant des lignes budgétaires ciblées dans nos budgets nationaux de protection sociale.  |   |                           |   |   |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Inclure dans les budgets nationaux, des lignes budgétaires représentant 100% de l'ensemble des ressources nécessaires pour couvrir les groupes sociaux vulnérables, de 2015 à 2025, afin de soutenir les initiatives de protection sociale et de traiter les éventuelles catastrophes et situations d'urgence ayant des effets liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. |   |                           |   |   |
|                                     | <i>Référence dans la Déclaration de Malabo:</i>  | <i>Décl. de Malab 3(a)</i>  |                           |   |   |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>  | <b>Définition / Explication</b>   |                           |   |   |
|                                     | Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage de l'ensemble des besoins en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables ( <b>tSP</b> ).   | Les <b>lignes budgétaires relatives à la protection sociale (SP)</b> pour les ménages ou les communautés agricoles sont définies ici comme étant la somme d'argent allouée par un pays donné pour l'aide à la prévention, à la protection, à la promotion ou à la transformation au profit des particuliers, des ménages ou des communautés agricoles. Cela peut se traduire en transferts de fonds (CT); Fournitures alimentaires d'urgence (EFS); Programmes d'alimentation scolaire (SF); ou d'autres services de protection (fournitures d'intrants, services d'approvisionnement en eau, programme de protection du bétail, régime national des pensions, programme pour enfants orphelins et vulnérables etc.); qui protègent les ménages agricoles vulnérables contre les risques liés aux moyens d'existence sur une base récurrente ou en période d'urgence ou de catastrophe. Tous les éléments inclus dans le calcul doivent être dépensés pour les particuliers, les ménages ou les communautés agricoles, par opposition aux communautés urbaines qui ne sont pas engagées dans des activités agricoles.<br>L'ensemble des besoins en ressources pour couvrir les groupes sociaux vulnérables pourraient être tirés de l'évaluation de la vulnérabilité du pays. |                           |   |   |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>  | <b>Définition</b>   | <b>Données Requises</b>   | <b>Méthodes de Calcul</b>   | <b>Source des Données</b>   |
|                                     | 1. Allocation budgétaire pour la protection sociale, Transferts de fonds pour les réserves alimentaires et de trésorerie ( <b>BA<sub>CT</sub></b> )  | Allocation budgétaire pour la protection sociale sous forme de transferts de fonds (CT) pour les réserves alimentaires et de trésorerie, aux exploitants agricoles, aux ménages et aux communautés dans le but de les protéger contre les risques d'atteinte aux moyens de subsistance.   | <b>BA<sub>CT</sub></b>    |   | Archives budgétaires du gouvernement national<br><br>Bureau National des Statistiques |
|                                     | 2. Allocation budgétaire pour la protection sociale et les Secours Alimentaires d'Urgence ( <b>BA<sub>EFS</sub></b> )  | Allocation budgétaire pour la protection sociale sous forme de Secours Alimentaires d'Urgence (EFS) pour les particuliers, les ménages ou les communautés agricoles. Cela inclut la protection contre la faim, la famine ou toute autre catastrophe ou situation d'urgence. Les coûts liés au renforcement des systèmes d'alerte précoce pour les réponses avancées et proactives sont inclus dans cette catégorie.   | <b>BA<sub>EFS</sub></b>   |   | Archives budgétaires du gouvernement national<br><br>Bureau National des Statistiques |
|                                     | 3. Allocation budgétaire pour la protection sociale, programme d'Alimentation scolaire ( <b>BA<sub>SF</sub></b> )  | Allocation budgétaire pour la protection sociale sous forme de cantine scolaire (FS) pour les communautés agricoles.  | <b>BA<sub>SF</sub></b>    |   | Archives budgétaires du gouvernement national<br><br>Bureau National des Statistiques |
|                                     | 4. Allocation budgétaire à la protection sociale Autres services de protection ( <b>BA<sub>Other</sub></b> )   | Allocation budgétaire à la protection sociale (non couverte ci-dessus) Promotion ou transformation de l'agriculture par ex. l'appui en intrants et autres services comme l'eau ou la protection du bétail, ex: Vaccinations etc., y compris le régime national de pension, le programme pour enfants orphelins et vulnérables, etc.)  | <b>BA<sub>Other</sub></b> |   | Archives budgétaires du gouvernement national<br><br>Bureau National des Statistiques |
|                                     | 5. Allocation budgétaire totale pour la protection sociale ( <b>TBA<sub>SP</sub></b> )   | Somme de toutes les allocations budgétaires ci-dessus pour la protection sociale.   |                           | <b>TBA<sub>SP</sub> = BA<sub>CT</sub> + BA<sub>EFS</sub> + BA<sub>SF</sub> + BA<sub>Other</sub></b> | Archives budgétaires du gouvernement national<br><br>Bureau National des Statistiques |
|                                     | 6. Ensemble des Besoins en termes de budget pour la protection sociale ( <b>TBR<sub>SP</sub></b> )   | Ensemble des besoins en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables qui sont dérivés de l'évaluation de la vulnérabilité du pays. C'est dans l'hypothèse selon laquelle chaque pays transmet ou a accès à l'étude sur l'évaluation des vulnérabilités.  |                           | <b>TBR<sub>SP</sub></b>   | Archives budgétaires du gouvernement national<br><br>Bureau National des Statistiques |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année (t) donnée, les <b>Lignes budgétaires sur la protection sociale en pourcentage des besoins totaux en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables</b> (en %) est : <b><math>tSP_t = 100 \times TBA_{SPt} / TBR_{SPt}</math></b>  |   |                           |   |   |

Theme 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

CP 3.5i Sécurité Alimentaire et Nutrition

1. Objectif de la CP

Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez l'enfant, l'insuffisance pondérale de l'enfant, l'amaigrissement des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants.

2. Cible de Performance

Réduire à 10% le retard de croissance chez les enfants, d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Prévalence du retard de croissance (% des enfants de moins de 5 ans) (St). | Le retard de croissance est le ratio taille/âge qui est un reflet d'une dénutrition chronique. Cet indicateur mesure le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois ayant un retard de croissance, définis par une taille pour un score Z <-2. Bien que l'on puisse mesurer différents degrés de gravité du retard de croissance, cet indicateur mesure la prévalence de tous les retards de croissance, c'est-à-dire le retard de croissance modéré et le retard de croissance sévère combinés. Bien que le retard de croissance soit difficile à mesurer chez les enfants de 0 à 6 mois et que la plupart des retards de croissance surviennent dans la tranche de 9 à 23 mois (1 000 jours), cet indicateur concerne tous les enfants de moins de 59 mois pour mesurer l'impact des interventions sur le temps en vue d'une conformité aux données DHS. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données             |
|---|---|--|---|--------------------------------|
| 1. Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois qui ont un retard de croissance dans l'échantillon (St)                  | Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio taille/âge de score Z <-2 SD                  | Nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon (T)<br><br>Nombre d'enfants âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon qui ont un retard de croissance (S)                                      | $St = S/T * 100$<br><br><b>Le numérateur de cet indicateur est le nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratiion taille/âge de score Z &lt;-2. Le dénominateur est le nombre total d'enfants 0-59 mois dans l'échantillon ayant un ratiion taille/âge de score Z</b> | OMS, Enquêtes DHS, UNICEF MICS |
| 2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois qui ont un retard de croissance dans l'échantillon (Hm) | Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio taille/âge de score Z <-2 SD | Nombre total d'enfants de sexe masculin de 0 à 59 mois dans l'échantillon (Tm)<br><br>Nombre total d'enfants de sexe masculin de 0 à 59 mois qui ont un retard de croissance dans l'échantillon (Sm) | $Stm = Sm/Tm * 100$   | OMS, Enquêtes DHS, UNICEF MICS |
| 3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois qui ont un retard de croissance dans l'échantillon (Hw)  | Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio taille/âge de score Z <-2 SD  | Nombre total d'enfants de sexe féminin de 0 à 59 mois dans l'échantillon (Tf)<br><br>Nombre total d'enfants de sexe féminin de 0 à 59 mois qui ont un retard de croissance dans l'échantillon (Sf)   | $Stf = Sf/Tf * 100$   | OMS, Enquêtes DHS, UNICEF MICS |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (t) donnée, la Prévalence du retard de croissance (% d'enfants de moins de 5 ans (en %) est:  $St_t = St$

## Thème 3

## Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

CP 3.5ii Sécurité Alimentaire et Nutrition

## 1. Objectif de la CP

Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez les enfants, l'insuffisance pondérale des enfants, l'amaigrissement des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants.

## 2. Cible de Performance

Réduire l'insuffisance pondérale à 5% ou moins, d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Décl. de Malab 3(a)

## 3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Prévalence de l'insuffisance pondérale (% d'enfants de moins de 5 ans) ( $U_w$ ). | L'insuffisance pondérale est le ratio poids/âge. L'insuffisance pondérale est le reflet d'une dénutrition aiguë et / ou chronique. Cet indicateur mesure le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois qui souffrent d'insuffisance pondérale, tel que défini par un poids pour l'âge $Z < -2$ . Bien que différents niveaux de sévérité de l'insuffisance pondérale puissent être mesurés, cet indicateur mesure la prévalence de toutes les sous-pondérations, c'est-à-dire à la fois la sous-pondération modérée et la sous-pondération sévère combinées. |

## 4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données            |
|--|---|---|---|-------------------------------|
| 1. Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon des enfants souffrant d'insuffisance pondérale ( $U_w$ )                     | Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon avec un ratio poids/taille de score $Z < -2$ SD                  | Nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon (T)<br><br>Nombre d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'insuffisance pondérale (U)   | $U_w = U/T * 100$<br><br>Le numérateur de cet indicateur est le nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio poids/âge de score $Z < -2$ . Le dénominateur est le nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio poids/âge de score $Z$ . | OMS, EDS, UNICEF MICS         |
| 2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon des enfants souffrant d'insuffisance pondérale ( $U_{wm}$ ) | Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon avec un ratio poids/taille de score $Z < -2$ SD | Nombre total d'enfants de sexe masculin de 0 à 59 mois dans l'échantillon ( $T_m$ )<br><br>Nombre d'enfants de sexe masculin de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'insuffisance pondérale ( $U_m$ ) | $U_{wm} = U_m/T_m * 100$  | OMS, EDS, UNICEF MICS         |
| 3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon des enfants souffrant d'insuffisance pondérale ( $U_{wf}$ )  | Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon avec un ratio poids/taille de score $Z < -2$ SD  | Nombre total d'enfants de sexe féminin de 0 à 59 mois dans l'échantillon ( $T_f$ )<br><br>Nombre d'enfants de sexe féminin de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'insuffisance pondérale ( $U_f$ )   | $U_{wf} = U_f/T_f * 100$  | WHO, DHS surveys, UNICEF MICS |

## 5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (t) donnée, la Prévalence de l'insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans) (en %) est:  $U_{w_t} = U_w$

Theme 3

Éradication de la Faim

Catégorie de Performance (CP)

CP 3.5iii Sécurité Alimentaire et Nutrition

1. Objectif de la CP

Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez les enfants, l'insuffisance pondérale des enfants, l'emaciation des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants.

2. Cible de Performance

Réduire l'emaciation à 5% ou moins, d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 3(d) & Stratégie Régionale Africaine sur la Nutrition

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Prévalence d'Emaciation (% d'enfants de moins de 5 ans) (W). | Cet indicateur mesure le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, tel que défini par un score taille/ poids $Z < -2$ . Bien que l'on puisse mesurer différents degrés de sévérité de l'emaciation, cet indicateur mesure la prévalence de tous les types d'emaciations, l'emaciation modérée et l'emaciation sévère combinés. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données             |
|---|---|---|---|--------------------------------|
| 1. Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'emaciation                              | Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon avec un ratio poids/taille de score $Z < -2$ SD                  | Nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon (T)<br><br>Nombre d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'emaciation (W)                                     | $Wa = W/T * 100$<br><br>Le numérateur de cet indicateur est le nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio poids/taille de score $Z < -2$ . Le dénominateur est le nombre total d'enfants de 0 à 59 mois dans l'échantillon ayant un ratio poids/taille de score Z. | OMS, Enquêtes DHS, UNICEF MICS |
| 2. Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon des enfants souffrant d'emaciation | Pourcentage d'enfants de sexe masculin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon avec un ratio poids/taille de score $Z < -2$ SD | Nombre total d'enfants de sexe masculin de 0 à 59 mois dans l'échantillon (Tm)<br><br>Nombre d'enfants de sexe masculin de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'emaciation (Wm) | $Wam = Wm/Tm * 100$   | OMS, Enquêtes DHS, UNICEF MICS |
| 3. Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon des enfants souffrant d'emaciation  | Pourcentage d'enfants de sexe féminin âgés de 0 à 59 mois dans l'échantillon avec un ratio poids/taille de score $Z < -2$ SD  | Nombre total d'enfants de sexe féminin de 0 à 59 mois dans l'échantillon (Tf)<br><br>Nombre d'enfants de sexe féminin de 0 à 59 mois dans l'échantillon souffrant d'emaciation (Wf)   | $Waf = Wf/Tf * 100$   | OMS, Enquêtes DHS, UNICEF MICS |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année donnée (t), la Prévalence d'emaciation (% des enfants de moins de 5 ans) (en %) est:  $W_t = W$

| Thème 3                             |   | Éradication de la Faim  |                         |                               |
|-------------------------------------|---|---|-------------------------|-------------------------------|
| Catégorie de Performance (CP)       |   | CP 3.5iv Sécurité Alimentaire et Nutrition  |                         |                               |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez les enfants, l'insuffisance pondérale des enfants, l'amaigrissement des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants. |   |                         |                               |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Réduire la sous-alimentation à 5% ou moins, d'ici 2025.   |   |                         |                               |
|                                     | Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 3(d) & Stratégie Régionale Africaine sur la Nutrition  |   |                         |                               |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>   | <b>Définition / Explication</b>   |                         |                               |
|                                     | Proportion de la population sous-alimentée (% de la population du pays) (U).  | La proportion de la population dans le pays dont le niveau de Consommation Calorique Alimentaire (DEC) est inférieur aux Besoins Caloriques Diététiques (DER). Cet indicateur est utilisé pour suivre l'évolution de la faim sur le temps (au niveau mondial, régional et, depuis 1999, au niveau national, par la publication de l'Etat de l'Insécurité Alimentaire).  |                         |                               |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>   | <b>Définition</b>   | <b>Données Requises</b> | <b>Méthodes de Calcul</b>     |
|                                     | Pourcentage de la population du pays  | L'indicateur PoU se définit comme la probabilité qu'une personne choisie au hasard dans la population de référence consomme moins que son exigence calorique pour une vie active et saine. Il se représente comme suit:<br>$PoU = \int_{x < MDER} f(x) dx$<br>f(x) est la fonction de densité de probabilité de la consommation calorique par habitant. Les paramètres nécessaires au calcul de l'indicateur sont: le niveau moyen requis d'énergie alimentaire (DEC); Un point de coupure défini comme seuil minimum de calorie alimentaire(MDER); le coefficient de variation (CV) comme paramètre tenant compte de l'inégalité de la consommation alimentaire; et un paramètre d'asymétrie (SK) qui tient compte de l'asymétrie dans la distribution. Le DEC ainsi que le MDER sont mis à jour annuellement, le premier étant calculé à partir des bilans alimentaires de la FAO. Le MDER est calculé en fonction de la moyenne pondérée des besoins énergétiques selon le sexe et la classe d'âge et est actualisé chaque année à partir des données sur le Ratio des Données Démographiques de l'ONU. L'inégalité des paramètres de la consommation alimentaire provient des données de l'Enquête nationale auprès des ménages lorsque ces données sont disponibles et fiables. En raison du nombre limité d'enquêtes disponibles sur les ménages, l'inégalité des paramètres d'accès à l'alimentation est mise à jour beaucoup moins fréquemment que les paramètres DEC et MDER.<br>Source: Amélioration de la méthodologie de la FAO pour l'estimation de l'indicateur de prévalence de la sous-alimentation. Document de travail SSE N° 14-05, septembre 2014 <a href="http://www.fao.org/3/a-i4046e.pdf">http://www.fao.org/3/a-i4046e.pdf</a> |                         | FAO / Statistiques Nationales |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année (i) donnée, la proportion de la population sous-alimentée est: U   |   |                         |                               |

| Thème 3                             |   | Éradication de la Faim  |  |   |
|-------------------------------------|---|---|--|---|
| Catégorie de Performance (CP)       |   | CP 3.5v Sécurité Alimentaire et Nutrition   |  |   |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez les enfants, l'insuffisance pondérale des enfants, l'amaigrissement des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants. |   |  |   |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Accroître de 50% d'ici 2025, la proportion de femmes en âge de procréer qui sont en conformité avec la diversité alimentaire minimale.  |   |  |   |
|                                     | Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 3(d) & Stratégie Régionale Africaine sur la Nutrition  |   |  |   |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>   | <b>Définition / Explication</b>   |  |   |
|                                     | Taux de croissance de la proportion des Femmes à Diversité Alimentaire Minimale ( $\dot{t}MDD-W$ )  | Pourcentage de femmes dans l'échantillon qui sont en conformité avec le MDD-W. L'indicateur reflète la proportion de femmes qui atteint une diversité alimentaire minimale, ce qui est une indication de la qualité du régime alimentaire, notamment l'adéquation en micronutriments. Il sert d'indicateur de processus pour déterminer si les programmes en place influent sur les régimes alimentaires en vue d'un meilleur état nutritionnel et s'il sont donc directement pertinents pour le processus PDDAA. Les femmes en âge de procréer font partie des 1000 premiers jours de concentration pour mettre fin à la sous-nutrition infantile. |  |   |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>   | <b>Définition</b>   | <b>Données Requises</b>  | <b>Méthodes de Calcul</b>   |
|                                     | Proportion de la Diversité Alimentaire Minimale chez les Femmes (MDDW)  | Proportion de femmes qui reçoivent de la nourriture à partir de 17 heures ou plus dans la catégorie des 10 denrées alimentaires ci-dessous:<br><br><u>Catégorie alimentaire MDDW</u><br>1. Tous les aliments de base riches en calorie<br>2. Légumineuses (haricots et lentilles)<br>3. Noix et graines<br>4. Produits laitiers<br>5. Aliments de chair (viande, volaille, poisson)<br>6. Oeufs<br>7. Légumes verts foncés<br>8. Autres fruits et légumes riches en vitamine A<br>9. Autres légumes<br>10. Autres fruits<br><br>Les femmes du groupe MDD sont celles qui consomment au moins cinq aliments sur les dix dans le groupe ci-dessus.    | - Nombre total de femmes en âge de procréer: $W_T$ , comme dénominateur.<br><br>- Nombre de femmes en âge de procréer qui sont en conformité avec la diversité alimentaire minimale: $W_{MDD-W}$ , comme numérateur. | $MDD-W = W_T / W_{MDD-W}$<br><br>Des méthodes spécifiques d'échantillonnage sont utilisées pour déterminer la proportion de femmes dans l'échantillon total ( $W_T$ ) qui sont en conformité avec le MDD-W ( $W_{MDD-W}$ ) exprimé en % de l'échantillon de la population.<br><br><i>Il est recommandé de consommer au moins environ 15 g d'une catégorie alimentaire pour être "prise en compte", c'est-à-dire, les denrées alimentaires utilisés uniquement comme condiments ne sont pas pris en compte. La consommation des aliments figurant dans au moins 5 catégories alimentaires doit être validée car cela représente un régime alimentaire plus nutritif.</i> |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année (t) donnée, le Taux de croissance de la proportion des Femmes à Diversité Alimentaire Minimale (en %) est:<br>$\dot{t}MDDW_t = (MDDW_t - MDDW_{2015}) \times 100 / MDDW_{2015}$  |   |  |   |

| Thème 3   |  | Éradication de la Faim  |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
|---|--|---|---|--|------------------|--------------------------|---|--|--------------------|---|----------------------|--|---|--|--|--|--|---|--|---|--|--|---|--|
| Catégorie de Performance (CP)   |  | CP 3.5vi Sécurité Alimentaire et Nutrition  |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| <b>1. Objectif de la CP</b>   |  | Promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et en particulier l'élimination de la faim et de la sous-nutrition infantile en Afrique, en réduisant le retard de croissance chez les enfants, l'insuffisance pondérale des enfants, l'amaigrissement des enfants et la sous-alimentation des enfants ainsi que l'amélioration de la diversité alimentaire chez les femmes et les enfants.   |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| <b>2. Cible de Performance</b>  |  | Atteindre au moins 50% des enfants de 6 à 23 mois qui ont un régime alimentaire minimum acceptable d'ici l'an 2025.   |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
|   |  | Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 3(d) & Stratégie Régionale Africaine sur la Nutrition  |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| <b>3. Indicateur de Performance</b>   |  | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Définition / Explication</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont un régime alimentaire minimal acceptable (MAD)</td> <td>Dans la tranche d'âge 6-23 mois, pourcentage d'enfants ayant un régime alimentaire minimum acceptable. Cette tranche d'âge est essentielle pour la réduction du retard de croissance et l'indicateur servira d'indicateur de processus d'amélioration de la qualité du régime alimentaire et des pratiques d'alimentation en vue d'une meilleure nutrition. Parce que son calcul inclut la diversité alimentaire dans la tranche d'âge, il sera possible de l'utiliser comme indicateur de processus pour relier les programmes agricoles aux changements observés dans les indicateurs de l'état nutritionnel. Cette démarche se veut importante parce que l'agriculture est la principale stratégie visée par la déclaration de Malabo pour influencer la nutrition.</td> </tr> </tbody> </table>  |   |  | Indicateur       | Définition / Explication | Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont un régime alimentaire minimal acceptable (MAD) | Dans la tranche d'âge 6-23 mois, pourcentage d'enfants ayant un régime alimentaire minimum acceptable. Cette tranche d'âge est essentielle pour la réduction du retard de croissance et l'indicateur servira d'indicateur de processus d'amélioration de la qualité du régime alimentaire et des pratiques d'alimentation en vue d'une meilleure nutrition. Parce que son calcul inclut la diversité alimentaire dans la tranche d'âge, il sera possible de l'utiliser comme indicateur de processus pour relier les programmes agricoles aux changements observés dans les indicateurs de l'état nutritionnel. Cette démarche se veut importante parce que l'agriculture est la principale stratégie visée par la déclaration de Malabo pour influencer la nutrition. |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| Indicateur  | Définition / Explication   |   |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont un régime alimentaire minimal acceptable (MAD)   | Dans la tranche d'âge 6-23 mois, pourcentage d'enfants ayant un régime alimentaire minimum acceptable. Cette tranche d'âge est essentielle pour la réduction du retard de croissance et l'indicateur servira d'indicateur de processus d'amélioration de la qualité du régime alimentaire et des pratiques d'alimentation en vue d'une meilleure nutrition. Parce que son calcul inclut la diversité alimentaire dans la tranche d'âge, il sera possible de l'utiliser comme indicateur de processus pour relier les programmes agricoles aux changements observés dans les indicateurs de l'état nutritionnel. Cette démarche se veut importante parce que l'agriculture est la principale stratégie visée par la déclaration de Malabo pour influencer la nutrition. |   |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| <b>4. Désagrégation</b>   |  | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre/ Unité</th> <th>Définition</th> <th>Données Requises</th> <th>Méthodes de Calcul</th> <th>Source des Données</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régime alimentaire minimum acceptable pour les nourrissons de 6 à 23 mois</td> <td>Indicateur composite</td> <td>La diversité alimentaire minimale chez les enfants: Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent des aliments de quatre groupes alimentaires ou plus:<br/>Les 7 catégories alimentaires utilisées pour le calcul de cet indicateur sont: les grains, les racines et tubercules; les légumineuses et noix; les produits laitiers (lait, yaourt, fromage); la viande (viande, poisson, volaille et foie / viande d'orgue); les oeufs 1re Partie: Définitions 7; Fruits et légumes riches en vitamine A; Autres fruits et légumes<br/>Fréquence minimale des repas:<br/>Proportion d'enfants de 6 à 23 mois allaités au sein et non allaités au sein qui reçoivent des aliments solides, semi-solides ou mous (mais incluant aussi des aliments au lait des enfants non allaités au sein) le nombre minimum de prises ou plus. Le minimum est défini comme suit: 2 fois pour les nourrissons allaités au sein de 6 à 8 mois; 3 fois pour les enfants allaités au sein de 9 à 23 mois; 4 fois pour les enfants non allaités au sein 6-23 mois</td> <td>Calculer de manière différente les deux fractions suivantes des enfants<br/><br/>(Proportion d'enfants de 6 à 23 mois nourris au sein en conformité au moins avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille) / (Enfants allaités de 6 à 23 mois)<br/>et<br/><br/>(Proportion d'enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein qui ont reçu au moins 2 repas au lait et qui sont au moins en conformité avec la diversité alimentaire minimale et la fréquence minimale de repas la veille) / (Enfants non allaités de 6 à 23 mois âge)</td> <td>DHS, UNICEF MICS, OMS<br/>L'échantillon pour cet indicateur est le dernier enfant de 6 à 23 mois vivant avec sa mère.</td> </tr> <tr> <td>1. Enfants allaités au sein âgés de 6 à 23 mois qui étaient au moins en conformité avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille</td> <td>Proportion qui sont au moins en conformité avec de 6 à 23 mois dans l'échantillon et qui sont au moins en conformité avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille</td> <td>-Total dans l'échantillon qui sont au moins en conformité avec à la fois la diversité minimale d'alimentation et la fréquence minimale de repas (BF<sub>MDD&amp;MMF</sub>);<br/><br/>-Nombre total d'enfants allaités au sein dans l'échantillon (TBF)</td> <td>La proportion (BF<sub>MDD&amp;MMF</sub>/TBF)*100 est estimée pour les enfants allaités au sein.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2. Enfants non allaités au sein âgés de 6 à 23 mois qui étaient allaités au moins deux fois et qui étaient en conformité avec la diversité alimentaire minimale ne comprenant pas les aliments au lait et la fréquence alimentaire minimale la veille</td> <td>Proportion d'enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein dans l'échantillon qui avaient au moins 2 repas au lait et qui étaient au moins en conformité avec la diversité alimentaire minimale, à l'exclusion des aliments légers et de la fréquence minimale de repas de la veille</td> <td>- Nombre total d'enfants non allaités au sein dans l'échantillon recevant au moins 2 aliments au lait et qui sont à la fois en conformité avec la diversité alimentaire minimale et la fréquence alimentaire minimale et (NBF<sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub>);<br/><br/>- Nombre total d'enfants non allaités au sein dans (TNBF)</td> <td>La proportion (NBF<sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub>/TNBF)*100 est estimée pour les enfants allaités au sein.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |   |  | Paramètre/ Unité | Définition               | Données Requises  | Méthodes de Calcul   | Source des Données | Régime alimentaire minimum acceptable pour les nourrissons de 6 à 23 mois | Indicateur composite | La diversité alimentaire minimale chez les enfants: Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent des aliments de quatre groupes alimentaires ou plus:<br>Les 7 catégories alimentaires utilisées pour le calcul de cet indicateur sont: les grains, les racines et tubercules; les légumineuses et noix; les produits laitiers (lait, yaourt, fromage); la viande (viande, poisson, volaille et foie / viande d'orgue); les oeufs 1re Partie: Définitions 7; Fruits et légumes riches en vitamine A; Autres fruits et légumes<br>Fréquence minimale des repas:<br>Proportion d'enfants de 6 à 23 mois allaités au sein et non allaités au sein qui reçoivent des aliments solides, semi-solides ou mous (mais incluant aussi des aliments au lait des enfants non allaités au sein) le nombre minimum de prises ou plus. Le minimum est défini comme suit: 2 fois pour les nourrissons allaités au sein de 6 à 8 mois; 3 fois pour les enfants allaités au sein de 9 à 23 mois; 4 fois pour les enfants non allaités au sein 6-23 mois | Calculer de manière différente les deux fractions suivantes des enfants<br><br>(Proportion d'enfants de 6 à 23 mois nourris au sein en conformité au moins avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille) / (Enfants allaités de 6 à 23 mois)<br>et<br><br>(Proportion d'enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein qui ont reçu au moins 2 repas au lait et qui sont au moins en conformité avec la diversité alimentaire minimale et la fréquence minimale de repas la veille) / (Enfants non allaités de 6 à 23 mois âge) | DHS, UNICEF MICS, OMS<br>L'échantillon pour cet indicateur est le dernier enfant de 6 à 23 mois vivant avec sa mère. | 1. Enfants allaités au sein âgés de 6 à 23 mois qui étaient au moins en conformité avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille | Proportion qui sont au moins en conformité avec de 6 à 23 mois dans l'échantillon et qui sont au moins en conformité avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille | -Total dans l'échantillon qui sont au moins en conformité avec à la fois la diversité minimale d'alimentation et la fréquence minimale de repas (BF <sub>MDD&amp;MMF</sub> );<br><br>-Nombre total d'enfants allaités au sein dans l'échantillon (TBF) | La proportion (BF <sub>MDD&amp;MMF</sub> /TBF)*100 est estimée pour les enfants allaités au sein. |  | 2. Enfants non allaités au sein âgés de 6 à 23 mois qui étaient allaités au moins deux fois et qui étaient en conformité avec la diversité alimentaire minimale ne comprenant pas les aliments au lait et la fréquence alimentaire minimale la veille | Proportion d'enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein dans l'échantillon qui avaient au moins 2 repas au lait et qui étaient au moins en conformité avec la diversité alimentaire minimale, à l'exclusion des aliments légers et de la fréquence minimale de repas de la veille | - Nombre total d'enfants non allaités au sein dans l'échantillon recevant au moins 2 aliments au lait et qui sont à la fois en conformité avec la diversité alimentaire minimale et la fréquence alimentaire minimale et (NBF <sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub> );<br><br>- Nombre total d'enfants non allaités au sein dans (TNBF) | La proportion (NBF <sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub> /TNBF)*100 est estimée pour les enfants allaités au sein. |  |
| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données   |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| Régime alimentaire minimum acceptable pour les nourrissons de 6 à 23 mois   | Indicateur composite   | La diversité alimentaire minimale chez les enfants: Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent des aliments de quatre groupes alimentaires ou plus:<br>Les 7 catégories alimentaires utilisées pour le calcul de cet indicateur sont: les grains, les racines et tubercules; les légumineuses et noix; les produits laitiers (lait, yaourt, fromage); la viande (viande, poisson, volaille et foie / viande d'orgue); les oeufs 1re Partie: Définitions 7; Fruits et légumes riches en vitamine A; Autres fruits et légumes<br>Fréquence minimale des repas:<br>Proportion d'enfants de 6 à 23 mois allaités au sein et non allaités au sein qui reçoivent des aliments solides, semi-solides ou mous (mais incluant aussi des aliments au lait des enfants non allaités au sein) le nombre minimum de prises ou plus. Le minimum est défini comme suit: 2 fois pour les nourrissons allaités au sein de 6 à 8 mois; 3 fois pour les enfants allaités au sein de 9 à 23 mois; 4 fois pour les enfants non allaités au sein 6-23 mois  | Calculer de manière différente les deux fractions suivantes des enfants<br><br>(Proportion d'enfants de 6 à 23 mois nourris au sein en conformité au moins avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille) / (Enfants allaités de 6 à 23 mois)<br>et<br><br>(Proportion d'enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein qui ont reçu au moins 2 repas au lait et qui sont au moins en conformité avec la diversité alimentaire minimale et la fréquence minimale de repas la veille) / (Enfants non allaités de 6 à 23 mois âge) | DHS, UNICEF MICS, OMS<br>L'échantillon pour cet indicateur est le dernier enfant de 6 à 23 mois vivant avec sa mère. |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| 1. Enfants allaités au sein âgés de 6 à 23 mois qui étaient au moins en conformité avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille  | Proportion qui sont au moins en conformité avec de 6 à 23 mois dans l'échantillon et qui sont au moins en conformité avec la diversité diététique minimale et la fréquence minimale de repas la veille   | -Total dans l'échantillon qui sont au moins en conformité avec à la fois la diversité minimale d'alimentation et la fréquence minimale de repas (BF <sub>MDD&amp;MMF</sub> );<br><br>-Nombre total d'enfants allaités au sein dans l'échantillon (TBF)  | La proportion (BF <sub>MDD&amp;MMF</sub> /TBF)*100 est estimée pour les enfants allaités au sein.   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| 2. Enfants non allaités au sein âgés de 6 à 23 mois qui étaient allaités au moins deux fois et qui étaient en conformité avec la diversité alimentaire minimale ne comprenant pas les aliments au lait et la fréquence alimentaire minimale la veille | Proportion d'enfants de 6 à 23 mois non allaités au sein dans l'échantillon qui avaient au moins 2 repas au lait et qui étaient au moins en conformité avec la diversité alimentaire minimale, à l'exclusion des aliments légers et de la fréquence minimale de repas de la veille   | - Nombre total d'enfants non allaités au sein dans l'échantillon recevant au moins 2 aliments au lait et qui sont à la fois en conformité avec la diversité alimentaire minimale et la fréquence alimentaire minimale et (NBF <sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub> );<br><br>- Nombre total d'enfants non allaités au sein dans (TNBF)  | La proportion (NBF <sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub> /TNBF)*100 est estimée pour les enfants allaités au sein.   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>  |  | Pour une année (i) donnée, la Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont un Régime Minimal Acceptable (en %) est:<br><b>MAD = 100 x (BF<sub>MDD&amp;MMF</sub> + NBF<sub>2MF&amp;MDD&amp;MMF</sub>) / (TBF + TNBF)</b>   |   |  |                  |                          |   |  |                    |   |                      |  |   |  |  |  |  |   |  |   |  |  |   |  |

**Thème de Performance 4:**  
**Éradication de la pauvreté par**  
**l'Agriculture**

## Thème 4

## Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP)

CP 4.1i PIB Agricole et Réduction de la Pauvreté

## 1. Objectif de la CP

Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en assurant une plus forte contribution au PIB et à la réduction de la pauvreté.

## 2. Cible de Performance

Maintenir la croissance annuelle du PIB agricole à au moins 6% de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malab 3(a)

## 3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants ( $t_{AgGDP}$ ). | Variation en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture sur une période donnée. L'agriculture correspond aux divisions 1-5 de la Classification Internationale Type des Industries (CITI, révision 3) et comprend la sylviculture, la chasse et la pêche, ainsi que la production végétale et la production animale (WDI, Banque mondiale, 2016) |

## 4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul   | Source des Données          |
|---|--|--|--|-----------------------------|
| 1. Valeur ajoutée agricole, en Dollars américains constants (AgGDP)   | La valeur ajoutée totale de l'agriculture est la production nette d'un secteur après addition de tous les produits et soustraction des intrants intermédiaires. Il est calculé sans tenir compte des déductions pour amortissement des actifs fabriqués ou de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée par la Classification Internationale Type par Industrie (CITI), révision 3. | Valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants (AgGDP) |  | Statistiques Nationales WDI |
| 2. Valeur de référence ( $AgGDP_{2015}$ ), Valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants               | La valeur de référence (AgGDP2015) est une moyenne de la valeur quinquennale de la valeur ajoutée de l'agriculture, de 2011 à 2015.  |  | $AgGDP_{2015}$   |                             |
| 3. Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants ( $t_{AgGDP}$ )       | Le taux de croissance annuel mesure la variation en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture entre deux années consécutives, (i) and (i-1), $i \geq 2016$   |  | $t_{AgGDP}_i = 100 \times (AgGDP_{i-1} - AgGDP_{i-2}) / AgGDP_{i-2}$ |                             |
| 4. Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée de l'agriculture, en Dollars américains constants ( $a_{AgGDP}$ ) | Pour une année (i) donnée, le taux de croissance moyen est calculé sur l'ensemble des années n; n inclut i, et exclut l'année de base 2015.  |  | $a_{AgGDP} = \text{Average}(t_{AgGDP})_n$                            |                             |

## 5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (i) donnée, le Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, en dollars américains constants (en %) est:  $a_{AgGDP}_i$

**Thème 4** *Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture*

Catégorie de Performance (CP) **CP 4.1ii PIB Agricole et Réduction de la Pauvreté**

**1. Objectif de la CP** Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en assurant une plus forte contribution au PIB et à la réduction de la pauvreté.

**2. Cible de Performance** Veiller à ce que la croissance de l'agriculture contribue à hauteur d'au moins 50% à l'objectif global de réduction de la pauvreté de 2015 à 2025.  
*Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 3(a)*

| Indicateur                               | Définition / Explication |
|--|--------------------------|
| En Stand-by pour recherches approfondies |                          |

| Paramètre/ Unité | Définition | Données Requises | Méthodes de Calcul | Source des Données |
|------------------|------------|------------------|--------------------|--------------------|
|                  |            |                  |                    |                    |

**5. Calcul de l'Indicateur**

| Thème 4  |   | Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture  |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
|--|---|---|--------------------|-----------------------------|---|--|------------------|--------------------|--------------------|--|--|---|--|-----------------------------|
| Catégorie de Performance (CP)  |   | CP 4.1iii PIB Agricole et Réduction de la Pauvreté  |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| 1. <u>Objectif de la CP</u>  | Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en assurant une plus forte contribution au PIB et à la réduction de la pauvreté.   |   |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| 2. <u>Cible de Performance</u>   | Réduire le niveau de pauvreté d'au moins 50%, au seuil national de pauvreté, de 2015 à 2025.  |   |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
|  | <i>Référence dans la Déclaration de Malabo:</i> Décl. de Malabo 4(a)  |   |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| 3. <u>Indicateur de Performance</u>  | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Définition / Explication</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté (% de la population), <b>dpoVN</b></td> <td>Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national. Les estimations nationales sont basées sur des estimations des sous-groupes pondérées en fonction de la population à partir des enquêtes auprès des ménages (WDI, 2016).</td> </tr> </tbody> </table>  |   | Indicateur         | Définition / Explication    | Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté (% de la population), <b>dpoVN</b> | Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national. Les estimations nationales sont basées sur des estimations des sous-groupes pondérées en fonction de la population à partir des enquêtes auprès des ménages (WDI, 2016). |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| Indicateur   | Définition / Explication  |   |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil national de pauvreté (% de la population), <b>dpoVN</b>    | Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national. Les estimations nationales sont basées sur des estimations des sous-groupes pondérées en fonction de la population à partir des enquêtes auprès des ménages (WDI, 2016).  |   |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| 4. <u>Désagrégation</u>  | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre/ Unité</th> <th>Définition</th> <th>Données Requises</th> <th>Méthodes de Calcul</th> <th>Source des Données</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Taux de pauvreté par habitant (<b>phrN</b>) selon les seuils nationaux de pauvreté (% de la population)</td> <td>Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous des seuils nationaux de pauvreté. Les estimations nationales sont fondées sur des Estimations des sous-groupes pondérées en fonction de la population tirées des enquêtes auprès des ménages.</td> <td>Taux de pauvreté par habitant (<b>phrN</b>) selon les seuils nationaux de pauvreté (% de la population)<br/><br/>La <b>valeur de référence</b> utilise l'estimation la plus récente sur la période 2011-2015.</td> <td></td> <td>Statistiques Nationales WDI</td> </tr> </tbody> </table> |   |                    |                             | Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises | Méthodes de Calcul | Source des Données | 1. Taux de pauvreté par habitant ( <b>phrN</b> ) selon les seuils nationaux de pauvreté (% de la population) | Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous des seuils nationaux de pauvreté. Les estimations nationales sont fondées sur des Estimations des sous-groupes pondérées en fonction de la population tirées des enquêtes auprès des ménages. | Taux de pauvreté par habitant ( <b>phrN</b> ) selon les seuils nationaux de pauvreté (% de la population)<br><br>La <b>valeur de référence</b> utilise l'estimation la plus récente sur la période 2011-2015. |  | Statistiques Nationales WDI |
| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul | Source des Données          |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| 1. Taux de pauvreté par habitant ( <b>phrN</b> ) selon les seuils nationaux de pauvreté (% de la population) | Le taux national de pauvreté est le pourcentage de la population vivant en dessous des seuils nationaux de pauvreté. Les estimations nationales sont fondées sur des Estimations des sous-groupes pondérées en fonction de la population tirées des enquêtes auprès des ménages.  | Taux de pauvreté par habitant ( <b>phrN</b> ) selon les seuils nationaux de pauvreté (% de la population)<br><br>La <b>valeur de référence</b> utilise l'estimation la plus récente sur la période 2011-2015. |                    | Statistiques Nationales WDI |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |
| 5. <u>Calcul de l'Indicateur</u>   | Pour une année (t) donnée, le <b>Taux de Réduction du niveau de pauvreté, selon le seuil de pauvreté national</b> est: <b>dpoVN = 100 x <math>(phrN_{2015} - phrN_t) / phrN_{2015}</math></b>   |   |                    |                             |   |  |                  |                    |                    |  |  |   |  |                             |

**Thème 4**

*Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture*

Catégorie de Performance (CP)

**CP 4.1iv PIB Agricole et Réduction de la Pauvreté**

**1. Objectif de la CP**

Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en assurant une plus forte contribution au PIB et à la réduction de la pauvreté.

**2. Cible de Performance**

**Réduire le niveau de pauvreté d'au moins 50%, au seuil international de pauvreté, de 2015 à 2025.**

*Référence dans la Déclaration de Malabo:* Décl. de Malabo 4(a)

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Taux de Réduction du niveau de pauvreté, au seuil international de pauvreté (% de la population), <b>dpovi</b> | Le taux de pauvreté international est le pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil international de pauvreté à 1,90 \$ par jour (PPP 2011). |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul | Source des Données          |
|---|--|--|--------------------|-----------------------------|
| 1. Taux de pauvreté par habitant ( <b>phrl</b> ) selon les seuils internationaux de pauvreté (% de la population) | Le ratio international de pauvreté par habitant est le pourcentage de la population vivant sous les seuils internationaux de pauvreté avec 1,90 \$ par jour (PPP 2011) | Taux de pauvreté par habitant ( <b>phr</b> ), aux seuils de pauvreté internationaux (% de la population). La valeur de référence utilise l'estimation la plus récente pour la période 2011-2015. |                    | Statistiques Nationales WDI |

**5. Calcul de l'Indicateur**

Pour une année (i) donnée, le **Taux de Réduction du niveau de pauvreté, selon le seuil de pauvreté international** est:

$$dpovi = 100 \times (phrl_{2015} - phrl_t) / phrl_{2015}$$

**Thème 4**

*Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture*

Catégorie de Performance (CP)

**CP 4.1v PIB Agricole et Réduction de la Pauvreté**

**1. Objectif de la CP**

Maintenir la croissance annuelle du secteur agricole en assurant une plus forte contribution au PIB et à la réduction de la pauvreté.

**2. Cible de Performance**

Contribuer à la réduction de la pauvreté en réduisant l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ, de 50% de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 4(a)

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Taux de Réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ <sup>(1)</sup> (tfgws) | <p>Cet indicateur aborde le problème des prix payés par les détaillants aux grossistes. La marge élevée du marché peut résulter de coûts de transaction élevés, notamment le transport, l'existence d'un monopole ou d'un cartel, l'asymétrie d'information, etc.</p> <p>L'objectif est de réduire les coûts de transaction afin que les petits agriculteurs puissent bénéficier d'une faible marge sur le marché. Une faible marge de marché implique la rentabilité des entreprises agricoles pour les petits agriculteurs. D'où la raison d'être et la nécessité de réduire l'écart entre le prix bord champ et le prix de gros.</p> |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises  | Méthodes de Calcul   | Source des Données                      |
|---|---|---|--|---|
| 1. Prix bord champ moyen pondéré, FgP                       | Prix payés aux producteurs par les courtiers, agrégateurs, grossistes et autres agents du marché.   | Prix bord champ mensuels moyens des 12 mois précédents pour chacun des cinq produits d'importance économique.   | Une moyenne pondérée est calculée à partir des moyennes mensuelles des cinq produits | Systèmes de suivi des prix des produits |
| 2. Prix de gros / de vente moyen pondéré, WsP               | Prix intermédiaires payés au cours des transactions entre courtiers, agrégateurs et grossistes. Nous nous intéressons aux prix que les détaillants paient aux grossistes. | Moyenne mensuelle des prix de gros des 12 mois précédents pour chacun des cinq produits importants économiquement. Note: Aussi bien pour les prix pondérés moyens bord champ que pour les prix de gros moyens pondérés, un certain nombre de marchés déboursés devraient être suivis. | Une moyenne pondérée est calculée à partir des moyennes mensuelles des cinq produits | Systèmes de suivi des prix des produits |
| 3. Écart entre le prix de gros et le prix bord champ, Gfgws | Cette donnée s'exprime en pourcentage du prix de gros, la différence entre le prix de gros et le prix bord champ.   | - FgP<br>- WsP  | Gfgws =<br>100 x (FgP - WsP)/WsP   |   |

**5. Calcul de l'Indicateur**

Pour une année (t) donnée, le Taux de Réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix bord champ (en %), est :

$$tfgws_t = 100 \times (Gfgws_t - Gfgws_{2015}) / (Gfgws_{2015})$$

(1) Dans la cas où le prix a bord champ est difficile à collecter, le prix producteur peut être utilise comme une approximation

Thème 4

Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture

Catégorie de Performance (CP)

CP 4.2 PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base

1. Objectif de la CP

Promouvoir des approches via des partenariats PPP pour relier les petits exploitants agricoles aux chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires

2. Cible de Performance

Établir et /ou renforcer des Partenariats Public-Privés (PPP) inclusifs pour au moins cinq (5) chaînes de valeur agricoles prioritaires avec des liens étroits à l'agriculture des petits exploitants d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 4(b)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Nombre de chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit à l'agriculture des petits exploitants, (Nc) | <p>Une chaîne de valeur des produits agricoles prioritaires pour laquelle est établi un PPP fortement lié à l'agriculture des petits exploitants est la chaîne de valeur prioritaire pour laquelle se justifie la manière très active dont les petits exploitants participent à ses marchés. Cela peut s'observer par des indicateurs tels que le nombre élevé de petits exploitants fournissant des produits par groupes cibles à des acheteurs cibles ou par volume d'activités commerciales (en terme de valeur) entre les petits exploitants et les acheteurs ciblés. C'est en fait le niveau d'intégration des petits exploitants dans une chaîne de valeur prioritaire qui peut facilement être mesurée par le volume des échanges impliquant les petits exploitants sur le marché de la chaîne de valeur.</p> <p>"Le PPP peut se définir comme" un contrat à long terme entre une partie privée et une entité gouvernementale, pour fournir un bien ou un service public, contrat dans lequel la partie privée assume des risques importants et la responsabilité de gestion, et où la rémunération est basée sur la performance". En général, les PPP ne prennent pas en compte les contrats de services ou les contrats de construction clé en main, qui sont considérés comme projets de marchés publics, ou la privatisation des services publics dans laquelle le secteur public joue un rôle limité et continu. Un nombre grandissant de pays consacrent une définition des PPP dans leurs lois, chacun adaptant la définition à ses particularités institutionnelles et juridiques.</p> |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données  |
|---|--|---|---|---|
| Chaînes de valeur des produits prioritaires, PC <sub>i</sub>  | Chaînes de valeur des produits de base (qu'il s'agisse de produits de première nécessité, de produits de rente ou de produits de grande valeur) qui sont prioritaires pour le gouvernement.  | PC <sub>i</sub>   | Liste des produits prioritaires connus du pays. liste {PC <sub>i</sub> }                          | Documents de politique gouvernementale, Énoncés de politiques |
| Pourcentage du volume des échanges entre les petits exploitants et les acheteurs ciblés du produit prioritaire i, t <sub>smhi</sub>                               | C'est le volume des échanges (en terme de valeur) attribué aux petits exploitants en tant que part du volume total des échanges pour chacun des produits prioritaires i, PC <sub>i</sub> .   | - Volume total des échanges pour le produit prioritaire, V <sub>Ti</sub><br>- Volume des échanges entre petits exploitants et acheteurs ciblés, V <sub>smhi</sub>   | t <sub>smhi</sub> = V <sub>smhi</sub> /V <sub>Ti</sub>  | Données de l'industrie  |
| Pourcentage de petits exploitants faisant partie de l'ensemble des fournisseurs, fournissant ce marché en produits prioritaires i, n <sub>smhi</sub>              | Part des petits exploitants ayant participé à l'approvisionnement de ce marché de la chaîne de valeur des produits prioritaires.   | - Nombre de petits exploitants intégrés dans la chaîne de valeur des produits prioritaires i, N <sub>smhi</sub><br>- Nombre total de fournisseurs qui fournissent le marché de la chaîne de valeur des produits prioritaires, N <sub>Ti</sub> | n <sub>smhi</sub> = N <sub>smhi</sub> /N <sub>Ti</sub>  |   |
| Chaînes de valeur des produits prioritaires pour lesquelles est établi un PPP et que est fortement lié à l'agriculture des petits exploitants, P <sub>csmhi</sub> | C'est la chaîne de valeur des produits agricoles prioritaires pour laquelle le volume des échanges (en terme de valeur) attribué aux petits exploitants représente au moins 50% du volume total du commerce de la chaîne de valeur; Et les petits exploitants représentent plus de 50% de l'ensemble des fournisseurs. | {t <sub>smhi</sub> ; n <sub>smhi</sub> } for each of the PC <sub>i</sub>  | list {P <sub>csmhi</sub> } = {PC <sub>i</sub> / (t <sub>smhi</sub> × n <sub>smhi</sub> ) >= 25% } |   |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (i) donnée, le Nombre de chaînes de valeur des produits agricoles prioritaires pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit à l'agriculture des petits exploitants est Nc = count (list {P<sub>csmhi</sub>}) .

**Thème 4**

*Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture*

Catégorie de Performance

**CP 4.3 Emploi des Jeunes dans l'Agriculture**

**1. Objectif de la CP**

Engager les jeunes dans le développement du secteur agricole pour contribuer à réduire le niveau de chômage et de pauvreté.

**2. Cible de Performance**

**Créer des opportunités d'emplois dans les chaînes de valeur agricoles pour au moins 30% des jeunes, de 2015 à 2025.**

Référence dans la Déclaration de Malabo: Décl. de Malabo 4(c)

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles ( $\%Y_{th}$ ) | Par jeunes, il s'agit des jeunes personnes âgées de 15 à 35 ans.<br>Le pourcentage de l'indicateur se rapporte à la part du nombre total de personnes de cette tranche d'âge à qui a été offert un nouvel emploi dans l'agriculture à compter de 2015, à l'exclusion des jeunes qui travaillent déjà dans l'agriculture.<br>L'approche en matière de création d'emplois pour les jeunes peut prendre en compte l'amélioration du profil des compétences, l'employabilité et l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes à combler l'écart de compétences dans le secteur pour stimuler les entreprises privées initiées par des jeunes. La création de possibilités de développement des compétences des jeunes (femmes et hommes) en leur permettant d'accéder à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) dans les chaînes de valeur agricoles est donc essentielle pour déclencher des initiatives privées de la part des jeunes. |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité   | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données   |
|--|--|---|---|--|
| 1. Nombre total de jeunes (hommes et femmes) en âge de travailler dans le pays, $TN_{Y_{th}}$  | Population âgée de 15 à 34 ans dans le pays, considérée comme jeunes en âge de travailler.   | Données démographiques  |   |  |
| 2. Nombre de jeunes qui se voient proposer de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur agricoles (Décompte cumulatif à compter de 2015), $AgN_{Y_{th}}$ | Les jeunes (hommes et femmes) qui se voient proposer de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur sont ceux:<br><br>- qui effectuent un travail quelconque lié à l'agriculture en tant qu'employés rémunérés par une entreprise agricole ou une PME; ( $AgN_{Y_{th}E}$ );<br><br>- qui travaillent comme travailleurs indépendants dans leurs propres entreprises ou activité professionnelle ou dans leurs propre exploitations agricoles; ( $AgN_{Y_{th}SE}$ );<br><br>- qui travaillent 15 heures par semaine ou plus en tant que travailleurs non rémunérés dans une entreprise familiale ( $AgN_{Y_{th}FE}$ ). | Nombre cumulatif de nouveaux emplois créés dans les sous-secteurs liés à l'agriculture pour les jeunes par les entreprises existantes.<br>Cette donnée comprend "l'emploi rémunéré", le "travail indépendant".<br><br>$AgNY_{th} = AgN_{Y_{th}E} + AgN_{Y_{th}SE} + AgN_{Y_{th}FE}$ | Somme de tous les chiffres déclarés de toutes les entreprises | 1. Enquête d'Entreprise<br>2. Recensement des établissements<br>3. Enquête intégrée sur les entreprises<br>4. Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages<br>5. Enquête Nationale sur l'Agriculture |

**5. Calcul de l'Indicateur**

Pour une année (t) donnée, le Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les filières agricoles est :

$$\%Y_{th} = 100 \times AgN_{Y_{th}} / TN_{Y_{th}}$$

**Thème 4** *Éradication de la Pauvreté par l'Agriculture*

Catégorie de Performance **CP 4.4 Participation des Femmes à l'Agriculture**

**1. Objectif de la CP** Promouvoir des initiatives qui facilitent l'entrée et la participation préférentielles des femmes dans des domaines lucratifs et attrayants de l'agro-industrie.

**2. Cible de Performance** **Veiller à ce que 20% des femmes rurales aient accès aux actifs productifs, notamment la terre, le crédit, les intrants et les services financiers et les informations (autonomisées) d'ici 2023.**

*Référence dans la Déclaration de Malabo:* Décl. de Malabo 4(d): *Dans le FTYP de l'Agenda 2063 de l'UA (Réf.: Asp.6/Goal.17/PA.1/trg.2.)*

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture, $\dagger WE$ | L'autonomisation des femmes dans l'agriculture sera mesurée en conséquence avec les cinq domaines de l'autonomisation (SDE) dans l'agriculture. Ces domaines sont: (1) <i>les décisions concernant la production agricole</i> , (2) <i>l'accès et le pouvoir de décision sur les ressources productives</i> , (3) <i>le contrôle de l'utilisation du revenu</i> , (4) <i>le leadership dans la communauté</i> et (5) <i>l'allocation du temps</i> . |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul                           | Source des Données    |
|---|--|---|--|-----------------------|
| 1. Nombre total de femmes rurales actives dans l'agriculture, $N_{tw}$                                    | Nombre total de femmes qui sont actives dans l'agriculture   | Nw à partir des statistiques des pays   |  | Statistique Nationale |
| 2. Proportion de femmes rurales qui prennent des décisions sur la production agricole, $\dagger DE_1$     | Production: Prise de décision individuelle ou conjointe sur l'alimentation et l'agriculture marchande, l'élevage et la pêche ainsi que l'autonomie dans la production agricole.  | Nombre de femmes qui ont: a) Contribution aux décisions productives et b) Autonomie dans la production, $NDE_1$   | $\dagger DE_1 = NDE_1 / N_{tw}$              | Statistique Nationale |
| 3. Proportion de femmes ayant accès et pouvoir de décision sur les ressources productives, $\dagger DE_2$ | Ressources: Propriété, accès et prise de décisions<br>Pouvoir sur les ressources productives comme la terre, le bétail, Equipement agricole, biens durables et crédit  | Nombre de femmes qui ont: a) la propriété des biens, b) l'achat, la vente ou le transfert d'actifs, c) l'accès au et décisions concernant le crédit, $NDE_2$  | $\dagger DE_2 = NDE_2 / Nw$                  | Statistique Nationale |
| 4. Proportion de femmes rurales ayant le contrôle de l'utilisation du revenu, $\dagger DE_3$              | Revenu: Contrôle individuel ou conjoint des revenus et Dépenses  | Nombre de femmes ayant un contrôle sur l'utilisation du revenu, $NDE_3$   | $\dagger DE_3 = NDE_3 / N_{tw}$              | Statistique Nationale |
| 5. Proportion de femmes rurales leader dans la communauté, $\dagger DE_4$                                 | Leadership: appartenance à des groupes économiques ou sociaux et aise à prendre la parole en public  | Nombre de femmes ayant: a) membre du groupe et b) parlant en public, $NDE_4$  | $\dagger DE_4 = NDE_4 / Nw$                  | Statistique Nationale |
| 6. Proportion de femmes rurales ayant du temps pour les loisirs, $\dagger DE_5$                           | Temps: Allocation de temps pour les tâches productives et domestiques et satisfaction avec le temps disponible pour les activités de loisir  | Nombre de femmes capables de gérer leur temps parmi: a) la charge de travail et b) les loisirs, $NDE_5$   | $\dagger DE_5 = NDE_5 / N_{tw}$              | Statistique Nationale |
| 7. Nombre de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture, $NwE$  | La proportion de femmes rurales qui sont autonomisées peut être générée pour le pays en utilisant la méthode mathématique visant à fournir la proportion globale de femmes qui répondent à au moins 4 des domaines mentionnés ci-dessus (ou environ 80% des domaines déclarés des données exploitées). | Utiliser la méthode mathématique (en utilisant des nombres individuels pour éviter le double comptage) pour générer le nombre total de femmes qui répondent à au moins 4 des 5 domaines (ou environ 80% des domaines déclarés des données utilisées): $NwE$ | $NwE = f(NDE_1, NDE_2, NDE_3, NDE_4, NDE_5)$ | Statistique Nationale |

**5. Calcul de l'Indicateur** Pour une année (t) donnée, la proportion de femmes rurales autonomisées en agriculture est  $\dagger WE = 100 \times NwE / N_{tw}$

**Thème de Performance 5:**  
**Commerce Intra-Africain de  
produits et de services agricoles**

## Thème 5

## Échanges Commerciaux Intra-Africains de Produits Agricoles

## Catégorie de Performance

## CP 5.1 Échanges Commerciaux Intra Africains de Produits et de Services Agricoles

## 1. Objectif de la CP

Promouvoir les échanges commerciaux intra-africains des produits et services agricoles tout en réduisant l'importation de ces produits de l'extérieur de l'Afrique.

## 2. Cible de Performance

Tripler le volume des échanges commerciaux intra-africains des produits et services agricoles de 2015 à 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Décl. de Malabo 5(a)

## 3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants ( $\uparrow$ IAT). | Le volume total des importations agricoles en provenance des pays africains est, en termes de valeur, exprimé en Dollars américains constants. Ces importations couvrent tous les mouvements de biens et services agricoles dans le pays en provenance des pays africains pendant la période de référence. Elles comprennent les échanges commerciaux, l'aide alimentaire accordée selon des modalités spécifiques, les quantités données et les estimations du commerce non comptabilisées. |

## 4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition   | Données Requises   | Méthodes de Calcul   | Source des Données                               |
|---|--|--|--|--|
| 1. Valeur des échanges commerciaux intra-africains - importations ( $M_i$ ) et exportations ( $X_i$ ) pour les biens et services agricoles, en Dollars américains courants. | Valeur totale des biens et services agricoles échangés (importations et exportations) par les pays africains en provenance de sources africaines en Dollars américains courants. | Produits agricoles y compris les produits agricoles transformés (Classification Type du Commerce International ou sections CTCI 0, 1, 2, 4 moins 27 et 28)<br>- Produits alimentaires: aliments et animaux vivants, boisson et tabac, huiles et graisses animales et végétales, graisses et cires, oléagineux et fruits oléagineux (sections 0, 1, 4 et 22 de la CTCI) dont:<br>- Poisson (CITI division 03), et<br>- Autres produits alimentaires et animaux vivants, boisson et tabac, huiles et graisses animales et végétales, graines oléagineuses et oléagineuses (sections 0, 1, 4 et division 22 de la CTCI moins la division 03).<br>- Matières premières: peaux, cuirs et pelleteries, caoutchouc brut (notamment le caoutchouc synthétique et le caoutchouc recyclé), liège et bois, pâtes et papiers usagés, fibres textiles et déchets de fibres optiques, matières brutes animales et végétales, n.e.s. (Divisions 21, 23, 24, 25, 26, 29 de la CTCI). |  | Statistiques nationales<br>CNUCED OMC CEA<br>CER |
| 2. Valeur unitaire des produits agricoles importés ( $P_{Mi}$ ) et exportés ( $P_{Xi}$ )  | Frais C.A.F. et F.O.B. des produits agricoles échangés entre pays africains.   | Les données du commerce international sont habituellement exprimées en Dollars américains. Les prix des produits négociés sur le marché international sont également en Dollars américains.  |  | Statistiques nationales<br>CNUCED OMC            |
| 3. Indices des valeurs commerciales (importations ou exportations) ( $pmx$ )  | Prix composite des produits agricoles commercialisés (importations ou exportations) entre pays africains.  | $pmx = \frac{\sum_{i=1}^n (P_{Mi} * \bar{M}_i^{2010} + P_{Xi} * \bar{X}_i^{2010})}{\sum_{i=1}^n (M_i^{2010} + \bar{X}_i^{2010})}$  |  |  |
| 4. Valeur des échanges commerciaux intra-africains (importations et exportations) de biens et services agricoles, en Dollars américains constants en 2010 (IAT)             |  | i)- Valeur des importations intra-africaines de produits agricoles, IAMg<br>ii)- Valeur des importations intra-africaines de services agricoles, IAMS<br>iii)- Valeur des exportations intra-africaines de produits agricoles, IAXg<br>iv)- Valeur des exportations intra-africaines de services agricoles, IAXs   | $IAT = \frac{\sum_i (Mi + Xi)}{pmx}$ $IAT = IAMg + IAMS + IAXg + IAXs$ |  |

## 5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (t) donnée, le taux de croissance de la valeur des échanges commerciaux des produits et services agricoles en Afrique, en Dollars Américains constants (en %) est:  $\uparrow$ IAT<sub>t</sub> = 100 x (IAT<sub>t</sub> - IAT<sub>2015</sub>) / IAT<sub>2015</sub>

Thème 5

Échanges Commerciaux Intra-Africains de Produits Agricoles

Catégorie de Performance

CP 5.2i Échanges Commerciaux Intra Africains de Produits et de Services Agricoles

1. Objectif de la CP

Créer et améliorer les politiques et conditions institutionnelles régionales et continentales ainsi que les systèmes de soutien pour simplifier et formaliser les pratiques commerciales actuelles afin de permettre l'atteinte de l'objectif sur les échanges commerciaux intra-africains; notamment la promotion de la position commune africaine sur les négociations commerciales internationales liées à l'agriculture et aux accords de partenariat.

2. Cible de Performance

Mettre entièrement en place des mesures de facilitation des échanges commerciaux en atteignant 100% de l'indice de facilitation des échanges commerciaux d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Décl. de Malabo 5(b)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Indice de Facilitation des échanges commerciaux (TFI) | La facilitation du commerciale implique la réduction des coûts de transaction associés aux barrières institutionnelles et non tarifaires. Cela améliorera les mouvements transfrontaliers de biens et de services.<br>La mise en place de la facilitation commerciale dans ce cas comprend toutes les mesures interdépendantes qui vont au-delà du secteur agricole, mais qui contribuent de manière significative au commerce des produits et services agricoles. |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données   |
|---|---|--|---|--|
| 1. Infrastructures Physiques (PI)                             | Les infrastructures physiques prennent en compte la disponibilité et la qualité des infrastructures de transport nécessaires à la facilitation des mouvements de marchandises à l'intérieur et à l'extérieur des frontières       | 1. Qualité des routes<br>2. Qualité des aéroports<br>3. Qualité des ports maritimes<br>4. Qualité des chemins de fer   | Normaliser chaque indicateur de 0 à 100 et trouver la moyenne simple des quatre indicateurs       | Forum économique mondial (FEM)<br>Indice de compétitivité mondiale (ICD) |
| 2. Technologies de l'information et de la communication (TIC) | Les technologies de l'information et de la communication mesurent la qualité et l'étendue de l'utilisation, de l'absorption et de l'acquisition des technologies de l'information et de la communication dans une économie donnée | 1. Approche technologique de niveau entreprise<br>2. IED et transfert de technologie<br>3. Disponibilité des dernières technologies<br>4. Marchés publics de technologie de pointe<br>5. Personnes utilisant Internet<br>6. Lignes téléphoniques fixes<br>7. Abonnement Internet | Normaliser chaque indicateur de 0 à 100 et trouver la moyenne simple de tous les sept indicateurs | Forum économique mondial (FEM)<br>Indice de compétitivité mondiale (ICD) |
| 3. Administration des frontières (BA)                         | L'administration des frontières quantifie la facilité du commerce transfrontalier ainsi que le niveau de transparence et d'efficacité des formalités douanières et de l'administration à la frontière d'un pays.                  | 1. Nombre de documents d'exportation<br>2. Nombre de jours à l'exportation<br>3. Coûts de l'exportation<br>4. Nombre de documents d'importation<br>5. Nombre de jours à l'importation<br>6. Coûts de l'importation   | Normaliser chaque indicateur de 0 à 100 et trouver la moyenne simple de tous les six indicateurs  | Banque Mondiale (WB)<br>Doing Business (DB).                             |
| 4. Accords bilatéraux sur le commerce agricole (ATA)          | Proportion de pays ayant conclu des accords bilatéraux sur le commerce agricole (en %)  | - Nombre de pays ayant conclu des accords bilatéraux sur le commerce agricole (NTA)  | $ATA = NTA/54 \times 100$   | Ministère de l'Agriculture   |
| 5. Immigration (IM)   | Facilité d'entrée dans le pays (en %)   | Additionner tout:<br>- Nombre de pays à visa d'entrée libre (NVF)<br>- Nombre de pays à visa à l'arrivée (VA).   | $IM = (NVF+VA)/54 \times 100$   | Département de l'Immigration   |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour chaque année (t), l'Indice de Facilitation Commerciale est  $TFI = (PI + ICT + BA + ATA + IM)/5$

| Thème 5                             |  | Échanges Commerciaux Intra-Africains de Produits Agricoles   |  |   |                                |
|-------------------------------------|--|--|--|---|--------------------------------|
| Catégorie de Performance            |  | CP 5.2ii Politiques Commerciales Intra-Africaines et Conditions Institutionnelles  |  |   |                                |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Créer et améliorer des politiques et conditions institutionnelles régionales et continentales ainsi que des systèmes d'appui pour simplifier et formaliser les pratiques commerciales actuelles afin de permettre la réalisation de la cible commerciale intra-africaine; notamment la promotion de la Position Commune Africaine sur les négociations commerciales internationales liées à l'agriculture et sur les accords de partenariat. |  |  |   |                                |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Réduire l'Indice de Volatilité du prix local des produits alimentaires, à moins de 7,5% d'ici 2025.  |  |  |   |                                |
|                                     | Référence dans la Déclaration de Malabo:   |  | Décl. de Malabo 5(b)   |   |                                |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>  | <b>Définition / Explication</b>  |  |   |                                |
|                                     | Indice de volatilité du prix local des denrées alimentaires (CV)   | L'indice de volatilité du prix local des denrées alimentaires mesure la variabilité du prix relatif des produits alimentaires dans un pays. Il est un proxy de la qualité du fonctionnement des marchés alimentaires où la suppression des obstacles au commerce, l'expansion des volumes et la réduction des coûts de transaction, des monopoles et des prix devraient adopter des modèles plus réguliers et plats. L'indicateur est calculé à partir de l'indice mensuel du niveau de prix des produits alimentaires domestiques en utilisant les indices mensuels des prix des produits de consommation et des prix alimentaires généraux et les données sur la parité du pouvoir d'achat du Programme de comparaison internationale. |  |   |                                |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>  | <b>Définition</b>  | <b>Données Requises</b>  | <b>Méthodes de Calcul</b>   | <b>Source des Données</b>      |
|                                     | 1. Indices des prix des produits alimentaires (PF)   |  | Indice national mensuel des prix des produits alimentaires à l'aide des indices mensuels des prix à la consommation et des prix généraux des produits alimentaires | Les données sont disponibles au Bureau des statistiques.  | Statistiques nationales<br>FAO |
|                                     | 2. Coefficient de variation de l'indice des prix des produits alimentaires   | Le coefficient de variation, également appelé écart-type relatif, est une mesure de la dispersion relative d'une série de données autour de sa moyenne. Il se définit comme étant le rapport entre l'écart-type et la moyenne. Il est souvent utilisé pour comparer le degré de variabilité entre les séries qui n'ont pas la même unité. Plus le coefficient de variation est élevé, plus grande est la dispersion de la moyenne des données.   | Indice national mensuel des prix des produits alimentaires à l'aide des indices mensuels des prix à la consommation et des prix généraux des produits alimentaires | $CV = \frac{\sigma}{\mu}$ si $\sigma = \sqrt{\frac{\sum_{t=1}^T (P_t - \bar{P})^2}{T-1}}$ Détails dans l'Annexe |                                |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année (t) donnée (t), l'Indice de volatilité du prix local des denrées alimentaires est CV.   |  |  |   |                                |

**Thème de Performance 6:**  
**Résilience à la variabilité  
climatique**

Thème 6

Résilience à la Variabilité Climatique

Catégorie de Performance

CP 6.11 Résilience aux Risques liées au Climat

1. Objectif de la CP

Promouvoir des initiatives visant à renforcer la résilience des systèmes de production afin de réduire la vulnérabilité des moyens d'existence de la population africaine face à la variabilité climatique et à d'autres risques connexes.

2. Cible de Performance

Veiller à ce qu'au moins 30% des ménages agricoles, pastoraux et des pêcheurs soient résistants aux risques climatiques et météorologiques d'ici 2025.

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Décl. de Malabo 6(b)

3. Indicateur de Performance

| Indicateur  | Définition / Explication  |
|---|---|
| Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques (tRAGHh). | La résilience fait référence à la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des pays et des systèmes à atténuer, à s'adapter et à se remettre des chocs et des tensions d'une manière qui réduise la vulnérabilité chronique et facilite une croissance inclusive |

4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données                 |
|--|---|--|---|------------------------------------|
| Nombre total de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs, NagHH   | Il s'agit du nombre total de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs, tels qu'utilisés par les statistiques agricoles nationales.   |  | NagHH   | Statistiques nationales, et/ou FAO |
| 2.Nombre de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistants à la variabilité climatique et aux risques connexes, NRagHH | Les ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résilients sont considérés ici comme les ménages capables de se remettre des chocs naturels et anthropiques. La résilience des ménages peut être mesurée par le modèle de Mesure et d'Analyse de l'Indice de Résilience de la FAO, modèle (RIMA). La résilience étant un concept spécifique au contexte, les dimensions changent en fonction du contexte. La FAO a examiné les dimensions de la résilience en deux catégories, qui incluent les <u>dimensions physiques</u> (accès au revenu et à la nourriture, accès aux services de base, aux actifs, aux filets de sécurité sociale, au changement climatique et à un environnement institutionnel habilitant), et les <u>dimensions de capacité</u> (capacité d'adaptation et sensibilité).                  | Les données résultant de l'analyse de résilience dans le pays aux fins de l'analyse de la résilience des ménages par le modèle RIMA de la FAO peuvent être utilisées pour estimer le nombre de ménages résilients à la variabilité climatique et aux risques connexes. Avec le modèle RIMA, un ménage résilient est apprécié sur la base de l'indice de résilience des ménages, $R_i$  | NRagHH  | Statistiques nationales, et/ou FAO |
| Indice de Résilience des Ménages, $R_i$  | Il s'agit d'un indice composite qui prend en compte à la fois les dimensions physiques et les dimensions de capacité et peut être composé de variables latentes estimées par diverses techniques: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition aux risques climatiques;</li> <li>• Temps nécessaire à la récupération;</li> <li>• Niveau de revenu et sa diversification</li> <li>• Propriété de biens tels que terre et bétail</li> <li>• Accès aux filets de sécurité sociale tels que l'aide alimentaire et la sécurité sociale</li> <li>• Accès aux services de base tels que l'eau, les soins de santé, l'électricité, etc.</li> <li>• Capacité d'adaptation des ménages liée à l'éducation et à la diversité des sources de revenu</li> <li>• Stabilité de tous ces facteurs sur le temps</li> </ul> | Au nombre des variables latentes d'estimation de la résilience du ménage $R_i$ , figurent les éléments ci-après: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux services sociaux de base (ABS<sub>i</sub>);</li> <li>- Actifs agricoles (AA<sub>i</sub>);</li> <li>- Actifs non agricoles (NAA<sub>i</sub>);</li> <li>- Accès au revenu et aux denrées alimentaires (IFA);</li> <li>- Environnement institutionnel propice (EIE);</li> <li>- Pratique et technologie agricoles (APT);</li> <li>- Filets de sécurité sociale (SSN);</li> <li>- Changement climatique (CC);</li> <li>- Sensibilité (S);</li> <li>- Capacité d'Adaptation (AC).</li> </ul> $R_i = f(IFA_i, ABS_i, AA_i, NAA_i, APT_i, SSN_i, CC_i, EIE_i, S_i, AC_i)$ | Le $R_i$ est fonction des paramètres listés comme indiqué dans la formule ci-dessous. |                                    |

5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (t) donnée, le **Pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistants aux chocs climatiques et météorologiques** (en %) est :  $tRAGHh_t = 100 \times NRagHH/NagHH$

**Thème 6** Résilience à la Variabilité Climatique

Catégorie de Performance **CP 6.1ii Résilience aux Risques liées au Climat**

**1. Objectif de la CP** Promouvoir des initiatives visant à renforcer la résilience des systèmes de production afin de réduire la vulnérabilité des moyens d'existence de la population africaine face à la variabilité climatique et à d'autres risques connexes.

**2. Cible de Performance** **Veiller à ce qu'au moins 30% des terres agricoles soient placées sous les pratiques de gestion durable des terres.**  
*Référence dans la Déclaration de Malabo:* Décl. de Malabo 6(a) ...dans le FTYP de l'Agenda 2063 de l'UA. (Réf. Asp.1/Goal.7/PA.1/trg.1)

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de gestion durable des terres (SSLM). | La gestion durable des terres (SLM) est l'adoption de systèmes d'utilisation des terres qui, grâce à des pratiques de gestion appropriées, permettent aux utilisateurs de la terre de maximiser les avantages économiques et sociaux de la terre tout en maintenant ou en renforçant les fonctions de soutien écologique des ressources foncières (TerrAfrica). La SLM combine des technologies, des politiques et des activités visant à intégrer les principes socio-économiques aux préoccupations environnementales, de manière à, simultanément: maintenir et améliorer la production (productivité); Réduire le niveau de risque de production et améliorer la capacité du sol à amortir les processus de dégradation (stabilité / résilience); Protéger le potentiel des ressources naturelles et prévenir la dégradation de la qualité des sols et des eaux (protection); Être viable économiquement (viabilité); Et être socialement acceptable, et assurer l'accès aux bénéfices liés à une meilleure gestion des terres (acceptabilité / équité). |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité                           | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données |
|--|---|--|---|--------------------|
| 1. Zones agricoles placées sous SLM (ASLM) | Superficie des terres soumises aux pratiques SLM<br><i>Mesures agronomiques</i> : mesures qui améliorent la couverture du sol (Couverture végétale, paillage); des mesures qui améliorent la fertilité de la matière organique / fertilité du sol (ex: fumier); traitement de la surface du sol (ex: labourage de conservation); Traitement de la sous-surface du sol (sousolage en profondeur).<br><i>Mesures végétatives</i> : plantation / réensemencement d'espèces d'arbres et d'arbustes (ex: clôtures paysagères, couronnes d'arbres), de graminées et de plantes herbacées vivaces (ex: Bandes enherbées).<br><i>Mesures structurelles</i> : terrasses (berme, inclinaison vers l'avant / vers l'arrière); banquettes/niveau de digues, aménagés); Barrages, pans; fossés (de niveau, aménagés); murs, barrières, palissades.<br><i>Mesures de gestion</i> : changement du type d'utilisation des terres (ex: enclos); changement du niveau de gestion / d'intensité (ex: du broutage sur-place au broutage en enclos)<br>Modification majeure du calendrier des activités; Contrôle / changement de la composition des espèces | Zones agricoles identifiées dans le pays pour chaque pratique SLM, ASLM <sub>j</sub> | Somme de toutes les zones agricoles enregistrées selon différentes pratiques SLM<br><br>$ASLM = \sum(ASLM_j)$ | TerrAfrica et pays |
| 2. Superficie agricole totale (AA)         | Terrains agricoles, y compris les terres cultivées et les grands pâturages libres   | Zones agricoles identifiées dans le pays, Aaj  | Somme de toutes les zones agricoles enregistrées Aai<br><br>$AA = \sum Aa_j$                                  | FAO STAT           |

**5. Calcul de l'Indicateur** Pour une année (t) donnée, le **Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de gestion durable des terres** est  $SSLM_t = (ASLM / AA) \times 100$

**Thème 6**

*Résilience à la Variabilité Climatique*

Catégorie de Performance

**CP 6.2 Investissement dans la Résilience**

**1. Objectif de la CP**

Renforcer les investissements pour des initiatives de renforcement de la résilience visant à protéger les travailleurs ruraux et les groupes sociaux, ainsi que les écosystèmes vulnérables.

**2. Cible de Performance**

**Créer de 2015 à 2025, des lignes budgétaires d'investissement permanentes pour répondre aux besoins de dépenses sur les initiatives de renforcement de la résilience, notamment les plans de préparation aux catastrophes, les systèmes d'alerte et d'intervention rapides, les régimes de sécurité sociale et l'assurance indexée sur les conditions météorologiques.**

*Référence dans la Déclaration de Malabo:* Décl. de Malabo 6(b)

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur  | Définition / Explication   |
|---|--|
| Existence de lignes budgétaires gouvernementales prêtes à répondre aux besoins en dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience ( $E_{RB}$ ) | Les dépenses publiques consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience se rapportent aux dépenses totales du programme, notamment les dépenses consacrées aux avantages sociaux et aux coûts administratifs. L'indicateur prend en compte à la fois le budget du programme récurrent et le budget du programme d'immobilisations et est basé sur les enregistrements des programmes administratifs. Les dépenses au niveau du programme sont présentées en pourcentage du PIB ou du budget national de l'année correspondante et sont agrégées pour tous les programmes qui contribuent à renforcer la résilience. |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité  | Définition  | Données Requises   | Méthodes de Calcul  | Source des Données |
|---|---|--|---|--------------------|
| Existence de lignes budgétaires gouvernementales sur la politique et la stratégie de préparation aux catastrophes, $E_{RB1}$                    | Les lignes budgétaires incluent les besoins de financement pour l'établissement d'une politique et d'une stratégie de préparation aux catastrophes et pour sa pleine mise en œuvre. | - Disponibilité des lignes budgétaires avec des fonds adéquats dans le budget national   | $E_{RB1}$ s'estime par:<br>- "0" si c'est Non<br>- "100%" si c'est Oui                            |                    |
| Existence de lignes budgétaires publiques sur les systèmes d'alerte et d'intervention précoces et sur les filets de sécurité sociale, $E_{RB2}$ | Les lignes budgétaires incluent les besoins de financement pour financer de manière adéquate les systèmes d'alerte et d'intervention précoces.                                      | - Disponibilité des institutions de gestion des risques de catastrophe et du nombre de ménages vulnérables desservis par les régimes de protection sociale | $E_{RB2}$ s'estime par:<br>- "0" si c'est Non<br>- "100%" si c'est Oui                            |                    |
| Nombre (proportion) de ménages couverts par une assurance indicielle, $E_{RB3}$   | Existence d'un régime d'assurance-indicelle et proportion de ménages qui souscrivent une assurance indicielle basée sur la météo  | - Nombre de ménages couverts par des régimes d'assurance indicielle basée sur la météo, $Z$<br>- Nombre total de ménages, $Z$<br>- Poids ( $w_3$ ) = 0.33  | $E_{RB3}$ est le dénombrement ou les proportions, et est calculé suivant la formule:<br>$Z/Z*100$ |                    |

**5. Calcul de l'Indicateur**

Pour une année (t) donnée, l'Existence de lignes budgétaires gouvernementales prêtes à répondre aux besoins en dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience (en %) est:  $E_{RB} = \text{Average}(E_{RBi})_{i=1 \text{ to } 3}$

**Thème de Performance 7:**  
**Responsabilité mutuelle pour**  
**actions et résultats**

| Thème 7                             |  | Responsabilité Mutuelle vis-à-vis des Actions et des Résultats   |   |   |
|-------------------------------------|--|--|---|---|
| Catégorie de Performance            |  | CP 7.1 Capacité Nationale en Planification, en Mise en Œuvre et en S&E fondés sur des Données Probantes  |   |   |
| <b>1. Objectif de la CP</b>         | Accroître (par les pays) les capacité à produire, à analyser et à utiliser des données, des informations, des connaissances et des innovations.            |  |   |   |
| <b>2. Cible de Performance</b>      | Atteindre au moins 63 pour l'Indice de capacité de production et d'utilisation des données et des informations statistiques agricoles (ASCII), d'ici 2025. |  |   |   |
|                                     | <i>Référence dans la Déclaration de Malabo:</i>  | <i>Décl. de Malabo 7(c),<br/>Objectif fixé comme moyenne des 10 pays les mieux classés dans le rapport d'évaluation par pays pour l'Afrique.</i>   |   |   |
| <b>3. Indicateur de Performance</b> | <b>Indicateur</b>  | <b>Définition / Explication</b>  |   |   |
|                                     | Indice de capacité de production et d'utilisation des données et des informations statistiques agricoles (ASCI).   | L'ASCI (Indicateur de Capacité des Statistiques Agricoles) est un indicateur multidimensionnel qui mesure la capacité du pays à produire des statistiques agricoles et rurales fiables en temps opportun et qui fournit des données probantes sur le niveau actuel de développement des systèmes nationaux de statistiques agricoles et rurales. Il s'agit d'un indice composite évaluant quatre dimensions, chacune comprenant une agrégation d'un certain nombre d'éléments / de composants différents. Ci-après les quatre dimensions: i) les infrastructures institutionnelles; ii) les ressources; iii) les méthodes et pratiques statistiques et iv) la disponibilité des informations statistiques. Cet indicateur a été élaboré dans le cadre de la stratégie mondiale de développement des statistiques agricoles et rurales et est utilisé dans d'autres régions du monde. |   |   |
| <b>4. Désagrégation</b>             | <b>Paramètre/ Unité</b>  | <b>Définition</b>  | <b>Données Requises</b>   | <b>Méthodes de Calcul</b>   |
|                                     | 1. ASCI (Indicateur de Capacité des Statistiques Agricoles)  | Il s'agit d'un indice composite évaluant quatre dimensions de la capacité statistique au niveau national dans le domaine de l'agriculture.   | Données fournies par les pays (au moyen d'un questionnaire spécifique) tous les deux ans. Base de 2013 disponible et collecte des nouveaux indicateurs en 2015. Les pays peuvent utiliser directement l'Indice déjà calculé utilisé par la BAD pour le Rapport Biennal. | Les notes sont calculées par la BAD et publiées selon la méthodologie générale disponible sur:<br><a href="http://www.gsars.org/wp-content/uploads/2014/09/Guidelines_Country-Assessment_FINAL.pdf">http://www.gsars.org/wp-content/uploads/2014/09/Guidelines_Country-Assessment_FINAL.pdf</a> |
|                                     |  |  |   | Pays/<br>BAD  |
| <b>5. Calcul de l'Indicateur</b>    | Pour une année (t) donnée, l'ASCI peut être déclaré comme étant déjà calculé et disponible sur le lien ci-dessus.  |  |   |   |

## Thème 7

## Responsabilité Mutuelle vis-à-vis des Actions et des Résultats

Catégorie de Performance

## CP 7.2 Revue par les Pairs et Responsabilité Mutuelle

## 1. Objectif de la CP

Mettre en place des mécanismes et des systèmes permettant de reconnaître et d'apprécier les performances des États Membres en ce qui concerne l'avancement des principaux engagements convenus.

## 2. Cible de Performance

**Encourager l'alignement, l'harmonisation et la coordination entre les efforts multisectoriels et les plateformes multi-institutionnelles pour la revue par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle (atteindre 100% pour l'existence de mécanismes et des plates-formes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs, ECI) en 2018.**

Référence dans la Déclaration de Malabo:

Malabo Decl. 7(b)

## 3. Indicateur de Performance

| Indicateur   | Définition / Explication  |
|--|---|
| Existence de mécanismes et plateformes inclusifs institutionnalisés pour la responsabilité mutuelle et l'évaluation par les pairs (ECI). | Cet indicateur mesure l'existence d'un mécanisme et d'une plate-forme institutionnalisés de responsabilité mutuelle qui appuient la revue basée sur des données probantes et le dialogue sur la mise en œuvre du PNIA et des autres engagements liés à l'agriculture. |

## 4. Désagrégation

| Paramètre/ Unité   | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul           | Source des Données  |
|--|--|---|------------------------------|---|
| 1. Respect des principes de responsabilité mutuelle: <b>AMAP</b>                         | Ce paramètre évalue dans quelle mesure le processus d'examen d'un pays suit les six principes clés ci-après de la responsabilité mutuelle (MAP):<br>i) La vision, les objectifs et les stratégies partagés<br>ii) Les indicateurs de performance convenus<br>iii) Une analyse fondée sur des données factuelles<br>iv) L'inclusion des principaux intervenants<br>v) Un dialogue transparent<br>vi) L'engagement à mettre en œuvre les recommandations de la revue   | Nombre de principes de responsabilité mutuelle satisfaits (MAPS)        | $AMAP = (MAPS/6) \times 100$ | Point focal PDDAA: JSR du pays ou autre rapport annuel de revue du secteur agricole |
| 2. Existence d'un mécanisme et d'une plate-forme de responsabilité mutuelle: <b>EMAP</b> | Ce paramètre évalue dans quelle mesure le mécanisme de revue d'un pays suit les douze (12) meilleures pratiques (TBP) d'un mécanisme de revue solide. Chaque pays doit avoir:<br>1. Un Comité de Pilotage de la JSR<br>2. Un Secrétariat de la JSR<br>3. Des Termes de Référence de la JSR<br>4. Des ressources humaines et financières<br>5. Un grand groupe d'acteurs concernés par la JSRB<br>6. Une évaluation des processus de dialogue et de révision des politiques agricoles existants ; qualité des données et capacités analytiques<br>7. Des études pertinentes de la JSR demandées<br>8. Une équipe de revue de la JSR<br>9. Un rapport sur la JSR<br>10. Une réunion de la JSR<br>11. Des actions de suivi de la JSR<br>12. Des expériences à partager avec les autres pays | Nombre de meilleures pratiques (BPS) satisfaites par le pays            | $EMAP = (BPS/12) \times 100$ | Point focal PDDAA: JSR du pays ou autre rapport annuel d'examen du secteur agricole |
| 3. Couverture du rapport de revue agricole: <b>CARR</b>                                  | Ce paramètre évalue la couverture du rapport de revue du pays en mettant l'accent sur les six principaux domaines d'évaluation ci-après (KAA):<br>i) Les résultats de développement<br>ii) Le Rapport de Revue Conjointe du Secteur<br>iii) Les engagements financiers et non financiers, notamment par les ANE<br>iv) La mise en œuvre de la politique<br>v) L'évaluation des liens<br>vi) La revue des recommandations   | Nombre de domaines clés couverts par le rapport de revue du pays (NKAA) | $CARR = (NKAA/6) \times 100$ | Point focal PDDAA: JSR du pays ou autre rapport annuel de revue du secteur agricole |

## 5. Calcul de l'Indicateur

Pour une année (i) donnée, l'Existence de mécanismes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et la revue par les pairs est :

$$ECI = (AMAP + EMAP + CARR) / 3$$

**Thème 7** *Responsabilité Mutuelle vis-à-vis des Actions et des Résultats*

Catégorie de Performance **CP 7.3 Processus de Revue Biennale de l'Agriculture**

**1. Objectif de la CP** Institutionnaliser l'utilisation du Rapport Biennal pour servir de plates-formes de responsabilisation mutuelle, d'échange d'expériences entre pays africains sur les questions de développement agricole et de promotion des leçons apprises par la réalisation de la Déclaration de Malabo.

**2. Cible de Performance** **Conduire le processus de revue biennale de l'agriculture qui implique la traçabilité, le suivi et le compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, en soumettant le Rapport Biennal du pays pour l'Assemblée de l'UA.**  
*Référence dans la Déclaration de Malabo:* *Décl. de Malabo 7(a)*

**3. Indicateur de Performance**

| Indicateur   | Définition / Explication   |
|--|--|
| Soumission du Rapport Biennal du Pays ( <b>BR</b> ). | Rapport préparé en utilisant les orientations stratégiques fournies par la CUA et l'APCN en collaboration avec les CER et en utilisant le Modèle de Rapport rendu disponible.<br><br>Le BR est le rapport final qui a été amendé suite à sa validation :<br>- Au niveau national avec un groupe de parties prenantes établi à cet effet (ex: revue sectorielle conjointe du pays, processus JSR)<br>- Au niveau sous-régional sous la direction des CER. |

**4. Désagrégation**

| Paramètre/ Unité                                  | Définition   | Données Requises  | Méthodes de Calcul  | Source des Données |
|---|--|---|---|--------------------|
| 1. Premier Projet de Rapport Biennal du pays      | Il s'agit du projet de Rapport Biennal du pays qui a été <u>validé au niveau du pays</u> et qui a été <u>révisé</u> avec les amendements des parties prenantes nationales (ex: processus JSR). | Premier rapport rendu disponible qui est soumis officiellement en cas d'échec dans les prochaines étapes.   | <b>BR<sub>2</sub> = 25%</b> si l'étape est entièrement terminée et 0 si elle ne l'est pas.  |                    |
| 2. Qualité du Premier Projet de Rapport Biennal   | Nombre de paramètres rapportés sur l'ensemble des paramètres proposés dans le Modèle de rapport de pays.   | n = Nombre de paramètres rapportés par le pays<br><br>N = Nombre total de paramètres reflétés dans le format de rapport du pays   | <b>BR<sub>2</sub> = BR<sub>1</sub> + (25% * n/N)</b> , tel que cumulé avec les étapes précédentes.  |                    |
| 3. Deuxième Projet de Rapport Biennal             | Il s'agit du projet de rapport biennal national qui a été <u>validé au niveau sous-régional</u> et qui a tenu compte des amendements concernant l'harmonisation et l'alignement des données.   | Participation du pays à la réunion d'alignement technique et d'approbation politique de la CER. Troisième projet rendu disponible qui est soumis officiellement en cas d'échec dans l'étape suivante. | - <b>BR<sub>3</sub> = (BR<sub>2</sub> + 25%)</b> , lorsque le rapport fait l'objet de discussion à la réunion et que le pays a participé à ladite discussion.<br>- <b>BR<sub>3</sub> = (BR<sub>2</sub> + 12.5%)</b> , lorsque le rapport fait l'objet de discussion à la réunion et que le pays n'a pas participé à ladite discussion.<br>- <b>BR<sub>3</sub> = BR<sub>2</sub></b> si cette étape n'a pas été réalisée. |                    |
| 4. Soumission à la CUA/ APCN par le biais des CER | C'est lorsque le Pays suit le processus approuvé en matière de soumission du rapport biennal final à la CUA/APCN par le biais des CER.   | Rapport soumis au CER par le pays.  | <b>BR<sub>4</sub> = BR<sub>3</sub> + 25%</b> , en tant que valeur cumulée avec les étapes précédentes si cette étape est entièrement réalisée, et <b>BR<sub>3</sub> + 0</b> si elle ne l'est pas.   |                    |

**5. Calcul de l'Indicateur** Pour une année donnée de l'exercice de la RB, la soumission du rapport biennal du pays est évaluée par: **BR = BR<sub>k</sub>**, étant l'étape réalisée.



---

Commission de l'Union Africaine, Siège, Addis Abéba, Ethiopia

Département de l'Economie Rurale et Agriculture (DREA), Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)

Contacts: Anselme Vodounhessi, [anselmev@africa-union.org](mailto:anselmev@africa-union.org) & Maurice Lorika N'Guessan, [N'Guessanp@africa-union.org](mailto:N'Guessanp@africa-union.org)

---